Nations Unies S/PV.6618



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante-sixième année

6618e séance

Vendredi 16 septembre 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Salam/Mme Ziade	(Liban)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2011/540)

11-50057 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2011/540)

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les représentants de l'Argentine, du Canada, du Chili, de l'Espagne, du Guatemala, d'Haïti et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Mariano Fernández Amunategui, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/540, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M. Mariano Fernández Amunategui.

M. Fernández Amunategui (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, d'avoir organisé le présent débat sur le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), surtout parce que c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil en ma qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti depuis mon entrée en fonctions, le 26 juin.

J'ai l'honneur d'informer le Conseil des faits les plus récents survenus en Haïti sur le plan politique et en matière de sécurité ainsi que des activités menées par la MINUSTAH à l'appui de la stabilité, de l'instauration de l'état de droit et du relèvement suite au séisme de janvier 2010.

Aujourd'hui, j'ai le privilège de présenter au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2011/540), publié le 25 août. Ce rapport présente en outre une synthèse des constatations les plus pertinentes et des recommandations issues de l'évaluation de l'état de la sécurité dans le pays, réalisée par le Secrétariat de l'ONU et demandée par le Conseil dans la résolution 1944 (2010) du 14 octobre 2010.

Les renforts consécutifs au séisme, autorisés par le Conseil de sécurité pour répondre aux besoins des vastes opérations humanitaires qui ont été menées et en raison de la complexité du processus électoral qui a suivi, étaient indispensables à l'époque. Néanmoins, la situation actuelle nous permet d'envisager une réduction des effectifs de la Mission. Une telle réduction devra s'accompagner d'une reconfiguration de la MINUSTAH afin de répondre de manière appropriée aux besoins actuels, y compris en appuyant le processus politique, le renforcement de l'autorité de l'État et de ses capacités ainsi que le renforcement, voire la création, d'institutions chargées de faire respecter l'état de droit.

Depuis la publication, le 24 mars, du précédent rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2011/183), Haïti a connu, pour la première fois dans son histoire, une passation pacifique des pouvoirs entre un président démocratiquement élu et un autre issu de l'opposition. Nous devons, à mon avis, féliciter les Haïtiens d'avoir franchi cette étape importante et le Président Michel Joseph Martelly pour son élection en tant que nouveau dirigeant d'Haïti.

Je saisis cette occasion pour remercier également l'Organisation des États américains (OEA) et la Mission conjointe d'observation électorale de l'OEA et de la Communauté des Caraïbes pour l'appui qu'elles ont apporté à cet important processus électoral couronné de succès. Je me réjouis tout particulièrement de la présence aujourd'hui au Conseil de diplomates haïtiens.

Malgré tout cela, la transition politique récente en Haïti n'a pas été exempte de difficultés. Même avant que le nouveau Président n'entre en fonctions et que la

quarante-neuvième législature ne débute ses travaux, le processus électoral a été terni par une décision du Conseil électoral provisoire, qui a infirmé les résultats concernant 17 sièges de la Chambre basse et deux sièges du Sénat. En outre, des différences persistent entre les amendements à la Constitution votés au Parlement sous le dernier mandat du Président René Préval et le texte publié par la suite. Cela retarde le processus de réforme constitutionnelle, qui s'est enlisé en raison de la décision du Président Martelly d'annuler la promulgation de ces amendements. En conséquence, la Constitution de 1987 reste pleinement en vigueur.

Le processus politique en Haïti est néanmoins principalement entravé parce que le nouveau Président n'a pas pu obtenir l'approbation d'un nouveau Premier Ministre par le Parlement et, de ce fait, ne peut pas former de gouvernement ni établir un programme politique réalisable approuvé par le Parlement.

Quatre mois après l'entrée en fonctions du Président Martelly et après deux tentatives infructueuses d'obtenir la ratification par le Parlement de la nomination d'un Premier Ministre, Haïti n'a toujours pas de chef du gouvernement. D'autres nominations ministérielles sont en souffrance, et il n'existe toujours pas d'accord politique, indispensable, entre les branches exécutive et législative au sujet des principales institutions chargées de faire respecter l'état de droit et des politiques nationales essentielles, comme il a déjà été indiqué.

Ces derniers jours, il y a eu une avancée avec la désignation de M. Garry Conille, fonctionnaire de longue date des Nations Unies. On espère que le Parlement approuvera sa nomination comme Premier Ministre du Président Martelly. Selon les informations émanant du Parlement, il sera probablement approuvé comme chef de Gouvernement. Je tiens à rappeler que cette approbation modifierait le paysage politique d'Haïti et ouvrirait des perspectives prometteuses.

Tandis que cette paralysie politique perdure et avant l'approbation éventuelle de la nomination du Premier Ministre, la situation humanitaire reste préoccupante. En dépit des succès enregistrés avant le tremblement de terre, le processus de réinstallation des personnes vivant dans les camps de personnes déplacées a ralenti ces derniers mois. À l'heure actuelle, 634 000 personnes environ vivent toujours dans les camps, et le plan de réinstallation du Gouvernement a enregistré un succès limité. S'il est répondu aux besoins humanitaires de base des personnes déplacées grâce à la distribution de l'aide humanitaire, la rareté des perspectives socioéconomiques et l'augmentation du prix des denrées alimentaires et du pétrole ont exacerbé les conditions de vie des Haïtiens. De même, la prévalence de maladies telles que le paludisme et le choléra continue d'être un problème grave. Néanmoins, le taux de mortalité dû au choléra a baissé dans tous les départements, tombant de 5,6 % au début de l'épidémie l'année dernière, à 1,4 % en août. Mais il est clair que l'épidémie n'a pas disparu.

D'une manière générale, les activités de relèvement et de reconstruction avancent, sous la supervision de la Commission intérimaire pour le relèvement d'Haïti. Nous constatons cependant que les failles sont encore nombreuses. Seuls 37,8 % des fonds promis par les bailleurs de fonds internationaux pour la période 2010-2011 ont été décaissés. Je saisis la présente occasion pour appeler les pays donateurs à tenir leurs promesses de contribution afin d'assurer que le peuple d'Haïti disposent des ressources nécessaires pour progresser dans sa reconstruction.

Les conditions de sécurité sont assez calmes, mais très fragiles. Les tensions politiques et la précarité de la situation socioéconomique créent de nouvelles tensions sécuritaires. Le deuxième tour des élections en 2011 s'est déroulé sans incident majeur, grâce en grande partie à l'assistance accordée par la police et les contingents de la MINUSTAH à la Police nationale d'Haïti. Comme l'évaluation de la situation sécuritaire par le Secrétaire général l'a confirmé, le séisme n'a pas été suivi par une anarchie totale, bien que les taux de criminalité aient augmenté récemment. Il est indéniable que la fragilité, ces derniers mois, de la situation sécuritaire – même si le calme règne – due à l'instabilité politique générale provoquée par l'absence d'un Gouvernement, a continué à fragiliser la sécurité civique.

Je suis particulièrement préoccupé par l'instabilité que pourrait provoquer la détérioration continue des conditions socioéconomiques. La MINUSTAH devra continuer à jouer un rôle d'appui précieux à la lutte contre la criminalité. En août, l'ONU a été victime d'une montée de la violence. Je rends hommage au sergent Kamali du Rwanda, un agent de police de l'ONU, qui a essuyé un coup de feu à Port-au-Prince le mois dernier et à qui j'ai rendu visite à l'hôpital de Saint-Domingue avant son décès le 26 août. La mort de ce sergent a été le premier décès

provoqué en deux ans par un acte de violence. C'est une perte pour la MINUSTAH et pour l'ONU.

Je voudrais, dans ce contexte, mettre en relief le travail accompli par la MINUSTAH sur des aspects clefs de son mandat depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général (S/2011/183), ainsi qu'en réponse aux besoins actuels.

Premièrement, la Mission continue d'appuyer les autorités électorales haïtiennes et le processus politique. En plus d'un appui technique et logistique substantiel et d'efforts de coordination des élections présidentielles et législatives pendant la deuxième moitié de 2010 et au début de 2011, la Mission a ces derniers mois concentré ses efforts sur le lancement d'un dialogue avec les autorités, la société civile et le secteur privé en appui aux accords sur la gouvernabilité qui promouvront la création ou le renforcement des institutions nécessaires au bon fonctionnement de l'état de droit, ce qui est d'une importance critique pour la scène politique haïtienne.

L'impasse politique entre le nouveau Président et le Parlement et l'absence d'un Gouvernement ont compliqué les perspectives de progrès dans ce domaine. Les dirigeants politiques haïtiens et la société civile continuent de réclamer un consensus dans les domaines clefs tels que le budget national, l'éducation, le relèvement et le développement, les élections et la réforme constitutionnelle. Je me fais l'écho des appels lancés par la classe politique haïtienne qui demande plus e compréhension et une plus grande volonté politique de parvenir à un accord, lequel, à coup sûr, permettra d'améliorer la vie des Haïtiens et de réaliser des progrès dans la consolidation de l'état de droit, et de ce fait, dans l'autonomie complète des efforts de développement d'Haïti, ce à quoi nous aspirons tous pour ce cher pays.

Les efforts inlassables déployés par la MINUSTAH pour faciliter un dialogue national et local favorable à un échange d'idées entre le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs clefs, resteront critiques pour l'avenir. Il faudra également appuyer le processus électoral en vue des élections législatives et locales partielles qui doivent avoir lieu en novembre. Je rappelle à cet égard qu'une réforme électorale, y compris la mise en place d'un conseil électoral permanent et crédible, est indispensable si Haïti espère réduire progressivement sa dépendance vis-à-vis de l'assistance électorale internationale.

Deuxièmement, s'agissant de la consolidation de l'autorité de l'État, il y a eu des progrès, mais les capacités actuelles du Gouvernement, la prestation de services de base et l'administration de la justice sont bien trop insuffisantes pour que les autorités haïtiennes puissent assumer pleinement la responsabilité de maintenir la stabilité. Au cours de la période couverte par le rapport, la MINUSTAH a continué de fournir un appui technique afin de renforcer les capacités des institutions de l'État tant au niveau national – notamment le Parlement – qu'au niveau local, et d'aider à la mise en place des ministères et des organes administratifs locaux.

Dans ce contexte, le renforcement de l'état de droit et la protection des droits de l'homme gardent une importance prioritaire. Les progrès dans ce domaine ont été entravés par l'absence d'un nouveau Gouvernement et l'absence d'un accord sur la nomination de quatre juges, dont le Président de la Cour de cassation et le Président du Conseil supérieur de la justice – une priorité qui reste depuis longtemps sans réponse. Le Président Martelly a annoncé que ces nominations seront faites au début octobre, et nous espérons que ce sera le cas. Toutefois, les nominations à ces institutions vitales et d'autres postes judiciaires clefs ont été entachées par des controverses et exigent un dialogue et, plus particulièrement, la volonté politique des dirigeants. À vrai dire, il est difficile de trouver cette volonté politique en Haïti.

Récemment, le Parlement a avalisé 18 candidats, parmi lesquels le Président doit nommer le Président de la Cour de cassation et finaliser d'autres nominations en suspens. Nous espérons que ces décisions nécessaires seront prises sans tarder. Ce serait là un progrès très important en matière d'état de droit, ce qui, comme je n'ai cessé de le répéter, est fondamental pour la coopération internationale et le travail de la MINUSTAH en Haïti.

S'agissant du renforcement des droits de l'homme, la MINUSTAH et le Haut Commissariat des Nations Unis aux droits de l'homme ont ouvert des enquêtes sur les violations, à savoir, les exécutions extrajudiciaires, les détentions arbitraires et les mauvais traitements infligés aux détenus. En outre, la Mission a apporté son appui à la création de 26 tribunaux locaux dans diverses parties du pays et a coordonné ses efforts avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour former le personnel judiciaire dans le domaine de la violence sexiste pour qu'il dispose du

cadre juridique nécessaire en cas de violations de droits de l'homme dans ce domaine.

En ce qui concerne la réforme du système pénitentiaire, la MINUSTAH a aidé les autorités haïtiennes à régler les affaires en cours, ce qui a abouti à la mise en liberté de 260 personnes détenues arbitrairement à partir de mars 2011. Grâce à l'appui continu et à la coopération bilatérale des pays donateurs, des infrastructures pénitentiaires ont été construites, permettant d'augmenter de 28 % la superficie des cellules. Toutefois, la surpopulation carcérale et les violations des droits de l'homme demeurent une grave source de préoccupation. Jusqu'à présent, les réformes administratives au niveau national n'ont guère avancé. Face à ces défis, je suis convaincu que l'objectif stratégique de la MINUSTAH demeurera l'appui au renforcement des institutions et de l'état de droit en vue de protéger les droits de l'homme et surtout de contribuer à renforcer la stabilité du pays.

Cela me conduit à une troisième priorité de la MINUSTAH mentionnée dans le rapport, à savoir notre contribution à l'instauration de la sécurité et de la stabilisation. Je voudrais informer le Conseil des opérations conjointes couronnées de succès menées par notre personnel militaire et de police pour appuyer la police haïtienne dans ses efforts visant à réduire et à prévenir les activités des bandes criminelles et maintenir l'ordre, en particulier dans des quartiers importants de Port-au-Prince tels que Cité-Soleil, Bel Air et Martissant. Je voudrais évoquer en particulier l'Opération Phénix menée en juillet 2011, qui a permis d'arrêter plusieurs membres de ces bandes criminelles et des évadés de prison, qui sont les principaux auteurs des actes criminels commis dans toute la ville.

Par ailleurs, la MINUSTAH a poursuivi ses efforts visant à protéger les groupes vulnérables, en organisant des patrouilles 24 heures sur 24 dans les camps des déplacés et en portant assistance aux victimes d'abus sexuels et de violences sexistes. La Mission forme les agents de la police haïtienne pour qu'ils soient en mesure de prévenir ce genre de violences – dont les principales victimes sont les femmes et les fillettes – et à intervenir s'ils sont commis. Cet appui s'est traduit par la création d'un bureau de coordination pour l'égalité des sexes et la condition de la femme, toujours en collaboration avec la Police nationale d'Haïti.

Des progrès tangibles ont été réalisés dans le domaine de la formation de la Police nationale d'Haïti. Nous devons nous rappeler que sa capacité à créer et à maintenir un climat de sécurité est l'une des conditions fondamentales préalables à la réduction des effectifs de la MINUSTAH et à l'élaboration d'une stratégie de sortie. En mai, des diplômes ont été remis à la vingt-deuxième promotion des agents de la Police nationale haïtienne, dont l'effectif s'élève actuellement à 10 000, dont 783 femmes. Le recrutement et le processus de certification de futures promotions se poursuivent avec l'appui de la MINUSTAH, ainsi que l'élaboration d'un plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour les cinq prochaines années, qui fera suite au plan de réforme actuel à son expiration en décembre 2011.

Il est certain que la Police nationale d'Haïti continue de compter sur la structure de la MINUSTAH et sur les autres instances de coopération internationale pour le processus de recrutement, de formation et de mise en place de son infrastructure. Cette situation devra changer si à l'avenir Haïti souhaite assumer progressivement la responsabilité de sa propre sécurité.

Comme je l'ai indiqué au début de mon exposé, le plan du Secrétariat, auquel nous souscrivons pleinement, est de procéder à une réduction graduelle des effectifs de la MINUSTAH qui avaient été autorisés après le séisme de 2010 et qui, aujourd'hui, peuvent et doivent être réduits. Le Secrétaire général, dans un rapport que les membres du Conseil ont probablement déjà examiné, a recommandé une réduction des effectifs autorisés de la Mission de 1 600 officiers et soldats et de 1 150 policiers des Nations Unies. Après cela, les effectifs de la force militaire s'élèveront approximativement à 7 150 et ceux de la police à 2 300.

La réduction des effectifs doit s'accompagner d'une plus grande attention aux compétences et à la spécialisation des agents de police. Ceci est particulièrement important s'agissant de la création d'une académie de police, qui exigera la coopération internationale pour en faire un centre d'excellence et un outil important de l'état de droit, et pour la lutte contre les formes les plus complexes de la criminalité moderne.

Dans les prochains jours, nous accueillerons 50 agents de police, experts dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Il s'agit d'une contribution importante pour compenser la réduction des effectifs proposée, et j'estime qu'elle est acceptable et importante aussi bien pour Haïti que pour la MINUSTAH afin d'exécuter ses tâches.

Enfin, je voudrais mentionner les activités de la MINUSTAH en vue du relèvement et du développement à long terme. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies, y compris la MINUSTAH, ne sont pas des opérations de développement. Toutefois, elles jouent un rôle essentiel dans la création des conditions favorables au développement à long terme. Par conséquent, la MINUSTAH continue – et doit continuer – de contribuer au relèvement durable d'Haïti.

Cette année, la Mission a œuvré de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités haïtiennes et d'autres donateurs internationaux, pour répondre aux besoins des personnes déplacées, comme le prévoit son mandat, et pour avancer sur le front de la paix. Depuis juillet 2010, l'équipe de pays des Nations Unies a recensé et présenté au total 18 projets à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, dont huit ont reçu un financement du Fonds pour le relèvement d'Haïti et trois autres ont été financés par des donateurs bilatéraux. Ceci est prometteur mais ne suffit pas pour répondre aux besoins urgents de la population et changer les conditions de vie.

Par ailleurs, la reprise des activités du secteur privé constitue un facteur essentiel pour la stabilité du pays à long terme. Ce secteur a été affaibli par l'insécurité et l'absence d'un cadre juridique pour les investissements dans le secteur privé.

À une échelle plus modeste mais tout aussi importante, la MINUSTAH a contribué au relèvement d'Haïti à travers ses projets à effet rapide, son programme de réduction de la violence communautaire et les projets de reconstruction exécutés par le génie militaire. Au cours de la période 2010-2011, la majorité des 229 projets à effet rapide ont porté sur la remise en état des infrastructures publiques et sur la prestation de services publics de base dans les domaines qui ne bénéficient pas de l'aide du Gouvernement. Plusieurs de ces projets ont permis de générer des revenus au profit des associations de femmes et d'autres groupes de la société civile, et de renforcer les capacités des diverses communautés à travers le pays.

Depuis le séisme, jusqu'à maintenant, 29 programmes de lutte contre la violence communautaire ont été mis en œuvre, pour répondre aux besoins environnementaux et socioéconomiques. Il s'agit de programmes de construction de canaux, d'installation de l'éclairage public, de formation professionnelle et d'initiatives de création d'emplois. Environ 30 000 femmes et jeunes à risque ont pu obtenir un emploi temporaire grâce à ces programmes. Plus de 1 100 jeunes ont pu avoir accès à des programmes de formation et à des emplois dans le secteur privé. En plus de ces initiatives à petite échelle, la MINUSTAH et ses unités de génie militaire ont contribué à la reconstruction et au relèvement du pays. Le nombre de soldats du génie au sein de la force militaire a augmenté après le séisme, et devra être maintenu dans le cadre de la restructuration des activités de notre Mission.

Depuis avril 2011, les soldats du génie ont achevé 80 projets, notamment le déblaiement des anciens bâtiments gouvernementaux et des installations publiques endommagés par le séisme, la réparation et la construction de routes, la préparation de terrains pour la construction de centres de traitement du choléra, la construction d'entrepôts et le drainage des canaux.

Je tiens à souligner qu'une réduction des activités de la MINUSTAH dans les domaines de la reconstruction et du développement ferait reculer ces progrès, en particulier au cours de cette période de fragilité politique que traverse actuellement Haïti, et risquerait de conduire à une détérioration de la situation sécuritaire. En outre, tous les projets exécutés par la MINUSTAH, quelle que soit leur forme, visent principalement à assurer la paix et la sécurité. Par exemple, les projets d'éclairage public dans des endroits où il n'y avait jamais de lumière après la tombée de la nuit sont appréciés et soutenus parce qu'ils contribuent considérablement à la sécurité de la population. Nombre de ces projets ont également un impact positif sur le développement, les infrastructures et l'emploi, ainsi que sur d'autres secteurs. Ce ne sont toutefois pas des solutions à long terme.

Je lance donc un appel à tous les membres du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la communauté internationale, pour qu'ils favorisent les investissements et les activités de développement en Haïti et mettent à disposition de l'équipe de pays des Nations Unies les ressources nécessaires pour lui permettre de contribuer à cet effort. Cela revêtira une importance croissante pour que la MINUSTAH puisse commencer à réduire sa présence militaire et policière.

Pour terminer, je souligne qu'Haïti et la MINUSTAH se trouvent aujourd'hui à un tournant crucial. Le peuple haïtien a fait preuve d'une grande force et d'une détermination admirable face aux

problèmes et catastrophes divers et variés qui se sont abattus sur lui. La communauté internationale peut être fière de la solidarité qu'elle a témoignée au peuple haïtien. Je suis certain que cette solidarité se poursuivra. À cet égard, je tiens à saluer l'engagement et les efforts des hommes et femmes de la MINUSTAH, ainsi que de l'ensemble de la famille des Nations Unies présente en Haïti.

La situation en Haïti demeure fragile, et certains revers pourraient provoquer une nouvelle crise. La stabilité future d'Haïti et, en fin de compte, sa prospérité, continueront de dépendre de la volonté politique de ses dirigeants et de ses citoyens, ainsi que de l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble.

Je termine en lançant un appel à tous les acteurs concernés pour qu'ils continuent de coopérer avec Haïti afin que le pays puisse vivre des lendemains meilleurs, comme il le mérite.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Fernández Amunategui de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M[me] Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Mariano Fernández Amunategui de son exposé très détaillé. Le Brésil salue les efforts louables qu'il déploie pour aider Haïti à renforcer sa stabilité et à progresser concrètement vers la réalisation de ses principaux objectifs politiques, économiques, sociaux et institutionnels.

Comme le note le Secrétaire général dans son rapport (S/2011/540),

> « Haïti a connu pour la première fois de son histoire la passation pacifique des pouvoirs d'un président démocratiquement élu à un autre appartenant à l'opposition. » (*S/2011/540, par. 2*)

Cet événement représente en lui-même une avancée majeure. Il fait également naître de nouveaux défis. Nous appelons tous les acteurs politiques haïtiens à contribuer à l'élaboration d'un pacte politique de vaste portée basé sur un ensemble commun de priorités nationales. Cela facilitera considérablement la poursuite de la coopération internationale et de l'appui au pays.

La situation humanitaire en Haïti s'est considérablement améliorée, car le nombre de personnes vivant sous des tentes a sensiblement diminué. Mais, les milliers d'Haïtiens qui vivent toujours dans des camps sont justement les plus vulnérables. Nous devons redoubler d'efforts pour que les projets de construction de logements s'accélèrent et prennent de l'ampleur. Un engagement international fort demeure essentiel pour garantir que tous les besoins humanitaires pressants sont satisfaits. L'atténuation des catastrophes naturelles et la prévention des épidémies de choléra demeurent des tâches essentielles que nous devons tous contribuer à accomplir.

Le Brésil réaffirme son plein appui à la Commission intérimaire pour le relèvement d'Haïti et serait favorable à la prorogation de son mandat. À cet égard, nous espérons que ce renouvellement favorisera la prise en charge par les Haïtiens du processus de reconstruction. Du même coup, cela améliorerait le dialogue entre la Commission et la société haïtienne. La reconstruction doit aider à lutter contre les problèmes économiques qui ont longtemps empêché Haïti de progresser sur la voie de la prospérité. C'est l'un des nombreux moyens par lesquels nous pouvons aider les Haïtiens non seulement à reconstruire, mais à mieux reconstruire.

La création d'emplois demeure le problème le plus urgent. Nous penchons donc pour une vision plus stratégique des initiatives de reconstruction, avec une mise en œuvre rapide des projets approuvés et une attention particulière portée aux projets employant une nombreuse main-d'œuvre.

Le Brésil se félicite par ailleurs de la nomination par le Président Martelly d'un conseil consultatif présidentiel pour le développement économique et l'investissement. Nous espérons que cette initiative contribuera à améliorer la coordination de la coopération internationale, à développer pleinement le potentiel économique d'Haïti et à attirer des investissements, et ce dans un environnement caractérisé par une gouvernance démocratique plus solide et la prévalence de l'état de droit.

Les infrastructures et l'énergie demeurent essentielles à cet égard. Le Brésil reste convaincu que la construction de la centrale hydroélectrique Artibonite C4 est un projet crucial qui favorisera la croissance économique et la création d'emplois, tout en fournissant une source d'énergie propre à des millions de personnes. Nous prions tous les partenaires intéressés de s'associer à ce projet afin qu'il puisse être mis en œuvre de toute urgence. Le Brésil continuera

d'appuyer le développement d'Haïti par le biais d'initiatives de coopération technique et d'aide économique. Ces initiatives permettront de jeter les bases d'une paix et d'une stabilité durables en Haïti.

Au fil des ans, l'expérience de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) nous a fourni de nombreux exemples montrant qu'il était préférable d'œuvrer à la sécurité et au développement en les considérant comme des problèmes interconnectés. Les événements récents ont confirmé cette vue. En juillet, comme l'a signalé l'Ambassadeur Fernández Amunategui, la MINUSTAH a mené l'Opération Phœnix dans des quartiers pauvres de Port-au-Prince pour tenter de déjouer la résurgence des activités de bandes organisées et des activités criminelles. L'Opération a permis de faire baisser la criminalité et d'accroître le niveau de l'assistance sociale, d'améliorer la qualité des services publics et d'offrir de meilleures perspectives économiques à la population locale.

Le mois dernier, la MINUSTAH a achevé l'installation de 208 lampadaires à Cité-Soleil, en partenariat avec le contingent militaire brésilien et des entrepreneurs locaux. Outre les avantages économiques qu'elle présente, cette initiative devrait avoir un impact important sur le taux de criminalité dans le quartier et renforcer la sécurité, notamment pour les femmes.

Le Brésil appuie le renouvellement du mandat de la MINUSTAH, que le Secrétaire général recommande dans son rapport. Nous approuvons la réduction proposée des effectifs militaires et de police au niveau d'avant le séisme, étant entendu que cette mesure sera mise en œuvre de manière à ne pas diminuer les moyens de la Mission ni sa capacité de préserver la stabilité dans le pays.

Le Brésil constate par ailleurs qu'un débat sérieux s'impose sur l'avenir de la Mission. Notre réflexion collective doit notamment prendre en considération l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain ainsi que sur les liens entre sécurité et développement en tant qu'éléments essentiels d'une paix durable. Il est essentiel que les efforts déployés dans le domaine de la sécurité s'accompagnent d'un appui plus ample de la communauté internationale au développement socioéconomique et au renforcement des capacités institutionnelles de l'État haïtien.

L'engagement du Brésil envers Haïti, que ce soit au niveau bilatéral, régional ou par le biais de l'ONU, demeure indéfectible. Il émane de la solidarité profondément ancrée que le peuple brésilien ressent depuis toujours à l'égard de ses frères et sœurs haïtiens. Nous continuerons d'aider Haïti, notamment par le biais de la MINUSTAH, dans sa quête d'indépendance, de justice et de prospérité.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, Mariano Fernández Amunategui, et à le remercier de sa présentation de ce rapport très sérieux et très concis (S/2011/540), qui porte en détail sur des sujets aussi importants que l'évolution de la situation politique, la situation humanitaire, toutes les questions liées à la reconstruction et à la sécurité et certaines considérations extrêmement importantes à propos du rôle et de l'avenir de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Je tiens également à remercier sincèrement M. Edmond Mulet, qui a dirigé la MINUSTAH durant une période cruciale pour Haïti comme pour la Mission. Son dévouement, son expérience et ses efforts se sont avérés essentiels dans la lutte contre les problèmes complexes qu'a dû affronter la Mission à la suite du séisme qui a dévasté le pays.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se réunit à nouveau pour évaluer les progrès enregistrés en Haïti et recommander les mesures qu'il convient d'approfondir pour favoriser la stabilité, le bien-être et le développement du pays. En premier lieu, nous nous félicitons de la mise en place du processus démocratique qui a débuté il y a sept mois et qui a permis à S. E. M. Michel Joseph Martelly d'accéder à la présidence. Ce processus représente une avancée historique pour la démocratie haïtienne et permettra sans doute à ce pays frère de renforcer ses institutions, de consolider l'unité nationale, de promouvoir la mise en œuvre des programmes sociaux et économiques définis en fonction des plans et des programmes adoptés et d'affermir la reconstruction à la suite du séisme survenu en 2010.

L'élection du Président Martelly et son arrivée au pouvoir ont souligné la contribution de la MINUSTAH au maintien d'un environnement sûr et stable, grâce à l'appui crucial qu'elle a apporté aux Haïtiens afin qu'ils soient mieux à même de relever les nombreux défis politiques, économiques et sociaux qui les attendent. Néanmoins, des défis considérables persistent dans différents domaines, notamment dans celui de la sécurité, comme l'a exposé le Représentant

spécial du Secrétaire général après les récents événements.

Nous pensons que la consolidation de la paix en Haïti requiert la poursuite de l'aide de la MINUSTAH, en particulier s'agissant du pilier central de son mandat : promouvoir et réunir les conditions de sécurité, de bien-être et de stabilité nécessaires au développement, de manière à réduire progressivement la dépendance du pays vis-à-vis de l'aide. À cet égard, si le Secrétaire général a raison d'envisager dans son rapport le retrait partiel des troupes déployées afin de ramener leur nombre au niveau d'avant le séisme, il nous incite néanmoins à réfléchir à l'opportunité de consolider la sécurité et de prendre des mesures pour renforcer les aspects centraux du développement socioéconomique d'Haïti.

Nous estimons qu'en cas de retrait partiel des troupes, il faudra garantir que les activités de reconstruction en cours se poursuivront. Notamment, il conviendra de préserver les réalisations des pays coopérants dans le domaine de l'appui militaire technique aux activités de relèvement et de reconstruction. Cette position se fonde sur le fait que, selon nous, la sécurité peut être renforcée lorsque l'environnement physique offre une meilleure protection des citoyens – en commençant par des services tels que l'approvisionnement électrique, les voies d'accès, les hôpitaux, les voies d'eau destinées à prévenir les inondations, entre autres. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport, 125 demandes de projet ont été reçues dans ce domaine. L'appui à la reconstruction que nous apportons à Haïti est donc essentiel pour que l'État puisse s'acquitter de ses fonctions dans la continuité et que la mise en œuvre de ces projets puisse être convenablement organisée.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle évaluation, semblable à celle menée par la MINUSTAH avant le séisme s'agissant de la présence militaire et policière, afin de planifier – plutôt que simplement retrouver les effectifs militaires d'avant 2010 – tout aménagement de la configuration de la force pour tenir compte des besoins sur le terrain. Il est très important d'agir progressivement, conformément aux critères établis par les Nations Unies et en consultation avec les autorités haïtiennes, afin d'éviter toute lacune dans ce domaine.

La configuration future de la Mission, ainsi que les besoins en matière d'effectifs, doivent être dictées par le type d'opération nécessaire. À cet égard, nous prenons note des observations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la criminalité et la violence en Haïti, en particulier s'agissant des demandes d'intervention croissantes adressées aux forces de police. D'un point de vue institutionnel, cela rend d'autant plus nécessaire de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti. Nous pourrions réduire les effectifs si les officiers se spécialisaient davantage dans des aspects particuliers de la criminalité et dans les responsabilités qui leur sont assignées. À cet égard, l'exposé du Représentant spécial revêt une grande importance, s'agissant des progrès accomplis dans la formation de la police.

C'est avec le même esprit et le même engagement que la Colombie a contribué à faire évoluer la situation sur le terrain en Haïti, notamment par la coopération de sa police et, plus récemment, par sa participation à la lutte contre le trafic de drogues. Nous devons également souligner notre implication dans la mission des Ministres des affaires étrangères et de la défense des pays d'Amérique du Sud parties à la MINUSTAH, qui se sont rendus en Haïti du 26 juin au 1er juillet 2011, ainsi que dans la mission d'évaluation chargée de coordonner les projets de coopération auxquels la Colombie participe.

D'ici peu, une décision sera prise sur l'avenir de la MINUSTAH, une mission qui selon nous a mené à bien plusieurs tâches importantes. Nous réaffirmons les conclusions auxquelles le Conseil de sécurité est parvenu lors de son débat public en avril (S/PV.6510), sous la direction du Président de la Colombie Juan Manuel Santos, et qui figurent dans la déclaration présidentielle adoptée ce jour-là (S/PRST/2011/7). Dans cette dernière, le Conseil soulignait que la sécurité doit aller de pair avec le développement économique et social, et réaffirmait qu'il incombe à la MINUSTAH de soutenir l'État haïtien dans les domaines de l'état de droit, de la bonne gouvernance, de l'extension de l'autorité de l'État ainsi que de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Un thème fondamental abordé dans cette déclaration était l'importance de poursuivre sur la voie de la coordination et du travail commun entre le Gouvernement haïtien, les Nations Unies, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et les autres parties prenantes, afin d'obtenir des résultats durables. À cet effet, la coordination entre les donateurs, le Gouvernement haïtien et les Nations

Unies doit être orientée par un cadre cohérent visant des résultats durables à long terme.

Aujourd'hui plus que jamais, il est urgent de réunir le consensus politique que le Conseil appelle de ses vœux en Haïti depuis la création de la MINUSTAH. C'est aux forces politiques d'Haïti qu'il incombe de forger leur propre destinée, en se fondant sur les acquis obtenus, afin de s'orienter vers un avenir meilleur. En l'absence de cette volonté politique, aucune contribution ne saurait porter de fruits et seuls les Haïtiens eux-mêmes peuvent aider à exécuter cette tâche.

Pour terminer, je voudrais exprimer la gratitude de mon gouvernement pour le travail accompli par un grand nombre de pays, d'organisations, d'institutions et d'individus en Haïti, parmi lesquels je dois mentionner tout particulièrement les Haïtiens eux-mêmes, car leurs douloureuses expériences leur ont appris à surmonter les obstacles et les épreuves de la nature. Si nous avons l'obligation de nous assurer que le monde est toujours conscient du besoin de faire preuve de solidarité envers Haïti, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont, outre une obligation morale, l'envie et le désir d'accueillir parmi eux comme un frère un pays avec lequel nous avons des liens historiques et géographiques.

Cet engagement est en harmonie avec la philosophie et l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui réaffirme la dignité de la personne humaine sur la base de l'égalité de droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites. Haïti, nation aux grandes valeurs, espère que la communauté internationale saura se montrer à la hauteur de cette entreprise.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Fernández Amunategui pour sa nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et le remercier de sa déclaration. Nous l'assurons de tout notre appui s'agissant des activités des Nations Unies en Haïti.

L'Afrique du Sud voudrait saisir cette occasion pour féliciter la population et le Gouvernement haïtiens de la réussite du processus des élections présidentielles et parlementaires, en mai dernier. Malgré les difficultés initiales, Haïti est parvenu à assurer une transition sans heurts entre deux Présidents élus démocratiquement. Cela étant, cette dynamique positive générée par la transition pourrait se perdre du fait des divergences politiques qui ont retardé la nomination du Premier ministre et du gouvernement. Ma délégation s'associe à l'observation du Secrétaire général qui, dans son rapport, indique que

> « les antagonismes entre les forces politiques menacent [le] succès démocratique récent [du pays] et sa marche vers une stabilité durable » (*S/2011/540, par. 55*)

Nous nous préoccupons du fait que le succès de l'élection présidentielle risque d'être compromis par l'absence de progrès dans la constitution d'un gouvernement. Il est de ce fait impératif que toutes les parties prenantes, dans les branches législative et exécutive, fassent les concessions nécessaires pour atteindre un accord et former le gouvernement. Cela est essentiel pour que les Haïtiens puissent mener les efforts visant à reconstruire leur pays.

En avril, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2011/7) dans laquelle il prenait acte du caractère interdépendant des défis à relever en Haïti. Il réaffirmait également que la sécurité, la bonne gouvernance, l'état de droit, la consolidation des structures publiques nationales et le développement, se renforcent mutuellement.

Si la situation sécuritaire est relativement calme, l'Afrique du Sud s'inquiète elle aussi de ce que la situation pourrait se détériorer si le différend politique n'est pas réglé. Nous nous préoccupons en outre du taux toujours élevé de crimes tels que meurtres, viols et enlèvements. Cela peut également éroder la stabilité d'Haïti. À cet égard, les efforts de la Police nationale d'Haïti, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de l'équipe de pays des Nations Unies doivent être élargis à tous les domaines dans lesquels on enregistre des taux élevés de criminalité.

La coopération entre la Police nationale d'Haïti et la MINUSTAH est vitale pour faire régner la sécurité et la stabilité dans l'ensemble du pays. Nous nous félicitons que, dans les zones où la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti ont exécuté conjointement des opérations anti-criminalité, celle-ci ait diminué.

Nous restons très préoccupés des énormes difficultés d'ordre humanitaire auxquelles sont toujours confrontés les Haïtiens, de larges portions de la population – en particulier les personnes déplacées – n'ayant toujours pas accès à un logement ou à des services de base. Il est donc troublant de constater

qu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales aient dû quitter Haïti en raison de la réduction du financement des donateurs. Cela risque de nuire les efforts de prévention du choléra et d'aggraver d'autres défis redoutables qu'Haïti doit relever, tels que la hausse des prix des aliments et du carburant. Il incombe donc à la communauté internationale de continuer à aider Haïti à se relever des diverses catastrophes humanitaires qui l'ont frappé l'année dernière. Sans cet appui, le pays ne pourra par parvenir à la stabilité et au développement.

Pour sa part, l'Afrique du Sud reste fermement décidée à aider le peuple haïtien directement, par le biais des structures et projets des Nations Unies et dans le cadre de notre coopération avec l'Inde et le Brésil et du Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim.

L'Afrique du Sud appuie le retrait proposé des renforts militaires et policiers de la MINUSTAH tant qu'il s'effectue progressivement et en collaboration avec les autorités haïtiennes en tenant compte de leurs besoins et de leurs capacités institutionnelles. Nous appuyons également la recommandation faite par le Secrétaire général de proroger le mandat de la MINUSTAH d'un an afin que la Mission puisse poursuivre ses efforts à l'appui du processus politique et de la consolidation de l'autorité de l'État.

Nous sommes consternés par les allégations de violences sexuelles commises par des membres du personnel militaire de la MINUSTAH. De telles allégations entament la crédibilité de la MINUSTAH. La politique de tolérance zéro adoptée par l'ONU à l'égard de ces actes doit être soulignée, et ceux qui sont reconnus coupables de ces actes ne doivent bénéficier d'aucune impunité. Nous notons que le Gouvernement concerné a immédiatement pris des mesures pour enquêter sur ces allégations.

Pour terminer, Haïti a réalisé des progrès importants vers la paix et la stabilité. Des défis restent à relever, et il est impératif que les Haïtiens s'emploient à surmonter ces obstacles, avec l'appui constant de la communauté internationale.

M. Briens (France) : Je remercie M. Mariano Fernández Amunategui, Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Haïti, pour sa présentation et je le félicite pour sa nomination à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je limiterai mon intervention à trois points.

Notre dernière rencontre en avril 2011 (S/PV.6510) s'était tenue au lendemain du deuxième tour des élections présidentielles et législatives en Haïti. Une transition pacifique et historique, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, a bien eu lieu entre deux présidents démocratiquement élus. Il faut en féliciter les Haïtiens, mais aussi la MINUSTAH, dont l'action a rendu possible ces élections.

Nous appelons aujourd'hui les autorités de ce pays à faire preuve de responsabilité et permettre la formation d'un gouvernement. La cohabitation entre pouvoirs exécutif et législatif n'est jamais facile, nous le savons, mais c'est le signe des hommes d'État de savoir placer l'intérêt national au-dessus des intérêts partisans ou particuliers.

Deuxièmement, la communauté internationale a besoin de stabilité politique et d'un gouvernement en place en Haïti pour poursuivre son effort en faveur de la stabilisation et de la reconstruction. Ces défis, nous les connaissons : une situation sécuritaire calme mais fragile, une reconstruction trop lente, plus de 600 000 déplacés internes, une économie à rebâtir, une police encore incapable d'assurer la sécurité dans l'ensemble du pays, un état de droit fragilisé, la recrudescence des faits criminels et délictuels, en particulier à Port-au-Prince, une épidémie de choléra qui, après un second pic en juin dernier, risque de devenir endémique.

Les efforts consacrés par la communauté internationale en faveur d'Haïti depuis tant d'années, et pas seulement depuis le tremblement de terre de 2010, sont à la hauteur de ces défis. Outre sa participation à la MINUSTAH, l'assistance de la France se monte à plus de 326 millions d'euros pour la période 2010-2011, dont plus de la moitié a d'ores et déjà été engagée. L'Union européenne apporte elle aussi un soutien considérable, et la France s'associe à la déclaration que fera son représentant tout à l'heure.

Nous allons poursuivre cet effort, non pas pour garder le pays sous perfusion indéfiniment, mais dans l'objectif de renforcer les capacités de l'État et du peuple haïtiens. La détermination des autorités élues à assumer leurs responsabilités et à prendre les mesures qui s'imposent est le meilleur gage de la poursuite dans la durée de notre effort collectif au service du développement d'Haïti.

Cela s'applique également aux Nations Unies et à la MINUSTAH. Nous allons renouveler prochainement

le mandat de la Mission, dont les moyens avaient été renforcés pour faire face aux circonstances exceptionnelles créées par le tremblement de terre. Les circonstances ont évolué, et nous devons en tenir compte. Le contexte humanitaire n'est plus le même et les élections sont derrière nous. Nous pouvons donc aujourd'hui réduire le nombre de personnels militaire et civil déployés sans mettre en péril ni la capacité de la Mission à remplir sa mission, ni la stabilité du pays. Ce sont d'ailleurs les conclusions du rapport du Secrétaire général.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer le sentiment de la population vis-à-vis de la présence de troupes étrangères sur son territoire et les souhaits des autorités élues. Il est important, dans ce contexte, que le comportement des soldats déployés dans le pays soit exemplaire. C'est parce que la présence des Nations Unies en Haïti s'inscrit dans la durée et que nous voulons que la MINUSTAH soit la dernière opération de maintien de la paix déployée en Haïti que nous voulons qu'elle évolue de manière graduelle et responsable.

M. Amieyeofori (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer notre gratitude à M. Mariano Fernández Amunategui pour l'action efficace qu'il mène en tant que Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pendant une période très difficile et redoutable pour Haïti. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle mission et le remercions de sa présentation pleine d'observations intéressantes du rapport du Secrétaire général (S/2011/540).

La fin des élections présidentielles en Haïti et le passage à un autre Gouvernement élu, malgré l'animosité qui a caractérisé le processus, marque un tournant important dans l'évolution politique en Haïti. La nécessité d'éviter les embûches du passé tout en s'employant à guérir les blessures causées par le processus politique contraint le nouveau Gouvernement à intensifier rapidement ses efforts.

Mais alors que le Président Martelly relève les défis énormes liés à son mandat, l'appui du peuple haïtien restera absolument indispensable. Les défis que le pays doit relever imposent aux dirigeants haïtiens de créer des liens communs. Plus que jamais, ils doivent faire preuve de la volonté de prendre en main le processus de relèvement national. Ils doivent s'engager sur la voie de la paix, de la démocratie et de la stabilité nationale en mettant fin à l'impasse politique actuelle concernant la nomination d'un nouveau Premier Ministre. De fait, la tâche consistant à reconstruire le pays ne saurait être accomplie avec succès dans le climat de dissension qui règne actuellement.

La mise en œuvre du plan de relèvement et de développement national haïtien nécessitera des institutions de la sécurité fortes et résistantes qui mettra véritablement en échec la menace croissante du banditisme armé et de la criminalité organisée. La Police nationale d'Haïti devra disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles de police. Cela nécessite un équipement de base, un appui logistique et un précieux concours pour renforcer ses efforts opérationnels et venir à bout des problèmes de sécurité épineux auxquels se heurte le pays. Nous pensons que la mise en œuvre des recommandations figurant aux paragraphes 49 et 50 du rapport du Secrétaire général contribuera considérablement à remédier aux problèmes de sécurité en Haïti.

La communauté internationale doit aussi aider Haïti à mettre en place les capacités et les ressources nécessaires à une bonne gestion frontalière. Le retrait partiel des renforts militaires et policiers de la Mission ne devrait ni porter atteinte aux conditions de sécurité actuelles ni nuire à la capacité de la Mission d'apporter des ajustements à son mandat.

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour qu'Haïti redevienne ce qu'il était avant le tremblement de terre, il est encourageant de voir que les conditions humanitaires dans le pays se sont améliorées considérablement depuis que les efforts de relèvement ont commencé. De toute évidence, le flux important de fonds émanant des donateurs et de la communauté internationale et les sommes reçues par le biais d'initiatives internationales ont joué un rôle crucial. Le lancement d'un projet de construction de logements soutenu par la Banque mondiale et l'initiative du Gouvernement visant à construire 2 000 logements à Port-au-Prince amélioreront, nous espérons, la situation de plus de 1 million de personnes déplacées toujours logées dans des abris d'urgence dans la capitale Port-au-Prince et ses environs. Nous espérons que ces initiatives décongestionneront encore davantage les 1000 et un sites pour personnes déplacées et qu'elles fourniront des logements durables résistant aux aléas du climat.

Nous voudrions saisir cette occasion pour saluer les efforts déployés par nos partenaires humanitaires

visant à fournir secours et matériel et à coordonner la mise en œuvre des programmes prioritaires nationaux avec les autorités haïtiennes. En effet, l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSTAH ont facilité la fourniture d'une réponse humanitaire capable de consolider le relèvement d'Haïti et la mise en œuvre de ses programmes.

Consciente de ces défis persistants, la communauté internationale doit rester concentrée sur Haïti. Nous devons poursuivre notre action aux plans bilatéral et multilatéral pour aider Haïti à se relever plus vite des effets ruineux du séisme et de l'épidémie de choléra et à en sortir plus forte. Il serait bon aussi que les donateurs continuent de tenir leurs promesses de contributions encore non remplies et aussi de répondre favorablement à l'appel global du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) pour 2001.

Certes, la communauté internationale doit rester vigilante, mais le Gouvernement doit assumer sa responsabilité et s'approprier pleinement le processus de stabilisation du pays en améliorant la fourniture des éléments de confort essentiels et en rendant Haïti moins dépendante de l'aide internationale. Le rôle des Nations Unies, en particulier celui de la MINUSTAH, du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et du BCAH, s'agissant de mener et de coordonner l'action internationale en Haïti, est des plus louables.

Le Nigéria se félicite de la participation de son contingent de police à la MINUSTAH, qui continue d'exercer son mandat avec distinction dans des circonstances très difficiles. Je saluerai donc le courage, le dévouement et le sacrifice des hommes et des femmes de la MINUSTAH, ainsi que des travailleurs humanitaires en Haïti. Sur ce point, nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général ait recommandé de proroger le mandat de la MINUSTAH.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je tiens à remercier M. Fernández Amunategui de son exposé détaillé d'aujourd'hui et à le féliciter d'assumer la fonction de représentant spécial. Je souhaite aussi remercier le Représentant spécial sortant, Edmond Mulet, de son importante contribution et de son engagement dans une période plutôt difficile pour Haïti.

Nous nous félicitons de la première et historique passation pacifique des pouvoirs en Haïti et nous souhaitons au nouveau Président élu, Michel Joseph Martelly, tout le succès possible dans l'exercice de ses fonctions face aux importants défis qui l'attendent.

La Bosnie-Herzégovine est préoccupée par l'actuelle impasse politique due à l'impossibilité de former un nouveau gouvernement et de définir clairement un processus de réforme constitutionnelle. Cette impasse politique menace les récents acquis démocratiques et sape tout progrès vers une stabilité durable dans le pays. Nous appelons les dirigeants politiques haïtiens à renforcer leurs efforts pour combler le fossé et trouver un compromis afin d'aller de l'avant vers un accord politique. Nous appuyons pleinement aussi les efforts et les activités du Représentant spécial visant à parvenir à un consensus politique.

Bien que la situation sécuritaire en Haïti soit relativement calme, nous restons préoccupés par les progrès de la criminalité à la suite du séisme, notamment l'augmentation des meurtres, des actes de violence sexuelle et sexiste et des enlèvements. Il y a eu aussi des cas d'enfants soldats. Nous prions instamment le Gouvernement haïtien de prendre des mesures énergiques pour prévenir une telle violence et s'assurer que les auteurs de ces actes soient traduits en justice.

La Bosnie-Herzégovine reconnaît l'importance de la présence de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de ses activités de maintien de la stabilité et de la sécurité, mettant l'accent sur le deuxième tour des élections et la période postélectorale à un moment où la situation est particulièrement précaire en raison d'éventuels affrontements entre candidats politiques rivaux et leurs partisans.

Nous saluons la MINUSTAH, qui poursuit la réalisation de son objectif sécuritaire stratégique de réforme et de renforcement de la Police nationale d'Haïti. Les progrès en matière de renforcement des capacités et des institutions sont évidents. Toutefois, la Police nationale d'Haïti n'a pas encore acquis assez de capacités et de force pour garantir la sécurité des citoyens du pays.

Plus d'une année et demie s'est écoulée depuis le séisme dévastateur en Haïti, et les Haïtiens continuent encore d'en souffrir les effets. Il reste encore plus de 630 000 personnes déplacées, qui vivent principalement dans des camps. Les conditions de vie déjà difficiles sont encore aggravées par l'instabilité économique et la réduction des fonds versés par les

donateurs. Nous saisissons cette occasion pour appeler les donateurs à maintenir leur appui à Haïti pour que ce pays puisse rétablir la stabilité et la sécurité.

Nous sommes aussi préoccupés par la reprise des cas de choléra, bien que le taux de mortalité semble lentement baisser. Le Gouvernement haïtien et les organisations humanitaires internationales doivent concentrer leurs efforts sur les activités préventives, comme la mise en place de réseaux d'assainissement et l'approvisionnement en eau potable.

Le Gouvernement et les autorités législatives d'Haïti doivent poursuivre le renforcement des capacités, notamment dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit et de la justice. Ils doivent aussi tout faire pour améliorer les services essentiels, le logement et l'éducation. Dans ce difficile processus, l'aide et l'appui de la communauté internationale aux autorités haïtiennes seront d'une importance cruciale. Nous sommes donc favorables à la recommandation du Secrétaire général de proroger d'une autre année le mandat de la MINUSTAH, en recalibrant le rôle de la Mission par le biais d'une réduction de ses capacités et d'un renforcement des capacités institutionnelles des autorités haïtiennes.

M. Morales Cabral (Portugal) : Je voudrais tout d'abord saluer le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernández Amunategui, et lui souhaiter le plus grand succès dans l'exercice de ses fonctions. Je le remercie de son excellent rapport. Un mot de reconnaissance très spécial pour Edmond Mulet et pour tout ce qu'il a accompli. Je salue également la présence parmi nous de notre collègue d'Haïti.

Notre débat d'aujourd'hui porte sur l'activité de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pendant les derniers cinq mois, mais aussi sur la situation en Haïti et sur ses enjeux : la sécurité, la reconstruction, le développement économique et social, le renforcement des ses institutions et de l'état de droit, la promotion des droits de l'homme, et l'édification d'un État moderne et démocratique. Je serai bref puisque les points essentiels ont été déjà couverts par les interventions précédentes.

Nous saluons la transition démocratique qui a eu lieu en Haïti. La démocratie semble se consolider dans ce pays malgré les difficultés. Nous espérons que l'impasse qui persiste dans le processus de nomination d'un Premier Ministre va être vite surmontée pour que les institutions haïtiennes puissent se consacrer entièrement à mener à bien un processus de reconstruction et de développement dans des conditions qui renforceront la confiance des Haïtiens dans leurs institutions démocratiques.

La sécurité est depuis longtemps une question centrale en Haïti. Nous prenons note que la Police nationale d'Haïti se renforce mais, et je cite, « ses moyens d'action sont sérieusement limités par le manque d'affectifs, de matériel et de soutien logistique » (*S/2011/540, par. 11*). En ce sens, nous croyons que la coopération entre les forces militaires et la police de la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti devra s'orienter progressivement vers la formation et l'entraînement et le renforcement institutionnel. La paix et la sécurité en Haïti sont avant tout la responsabilité du peuple et des autorités d'Haïti, pays dépendant et souverain. La communauté internationale ne peut pas remplacer ses autorités nationales et ne peut agir qu'en appui aux efforts de stabilisation et développement menés par les Haïtiens eux-mêmes.

La protection des droits de l'homme ainsi que la situation humanitaire continuent de susciter notre préoccupation. Certes, la MINUSTAH poursuit sa collaboration avec la Haut-Commissaire aux droits de l'homme afin d'aider les institutions haïtiennes à mieux intégrer la protection et la promotion des droits de l'homme dans leurs activités quotidiennes. Les efforts menés par les autorités d'Haïti sont louables, d'autant plus que les difficultés sont considérables. Mais il nous semble que des efforts supplémentaires seront nécessaires dans ce domaine fondamental de la consolidation de l'état de droit. La marginalisation de groupes particulièrement vulnérables, le nombre encore important de personnes déplacées ainsi que la violence sexuelle et sexiste constituent aussi une préoccupation majeure.

Beaucoup a déjà été dit sur le travail de la MINUSTAH dans l'appui aux institutions publiques, le relèvement économique, la lutte contre la violence communautaire et la réponse à l'épidémie de choléra, je n'y reviendrai pas. Ce qui est important cependant, c'est que la communauté internationale continue d'apporter sa solidarité au peuple d'Haïti. Cette solidarité est appelée à faire preuve de continuité, de coordination et de cohérence dans son action.

La MINUSTAH, s'adaptant aux nouvelles exigences et modalités, continuera certainement de jouer un rôle central dans ce contexte, en étroite

collaboration avec les autorités haïtiennes, qui sont appelées à prendre en charge leurs compétences et responsabilités de façon croissante.

Enfin, le Portugal soutient les recommandations du Secrétaire général et la prorogation du mandat de la MINUSTAH pour une année supplémentaire. Je voudrais assurer le Représentant permanent d'Haïti du soutien du Portugal à ces objectifs et à la stabilité et au développement croissant de son pays.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Je voudrais, à l'instar des précédents orateurs, me féliciter de l'initiative de ce débat et remercier M. Fernández Amunategui, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé détaillé sur les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Mon intervention sera axée sur la situation politique et sécuritaire, la dimension humanitaire et la reconstruction d'Haïti.

Sur le plan politique, nous saluons le bon déroulement des élections démocratiques en Haïti qui ont abouti, le 20 mars 2011, à l'élection du Président Michel Joseph Martelly. Il y a lieu de louer la maturité du peuple haïtien et le soutien dont il a bénéficié de la part de la MINUSTAH et d'autres partenaires internationaux.

Ma délégation voudrait saluer au passage les récents amendements constitutionnels et la nomination du Président de la Cour suprême. Toutefois, nous encourageons toutes les forces politiques du pays à poursuivre la concertation en vue d'accélérer la formation d'un gouvernement et d'engager la réforme institutionnelle nécessaire à l'instauration d'un état de droit et d'un climat politique et social apaisé. La formation de ce gouvernement permettra, entre autres, de répondre aux questions de sécurité.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, nous nous félicitons du rôle essentiel joué par les militaires et policiers de la MINUSTAH pour la stabilisation en Haïti. Ils ont également contribué de manière significative à la formation d'une relève efficiente aux fins de faire face aux nombreux défis sécuritaires, tels que la grande criminalité, les viols, les agressions et les enlèvements. Dans cette optique, ma délégation demeure profondément préoccupée par le nombre d'enlèvements et assassinats de personnalités et de membres de la MINUSTAH. C'est en ce sens que nous sommes également disposés à soutenir le maintien au niveau actuel des effectifs militaires et de police de la MINUSTAH pour assurer un appui à la Police nationale d'Haïti afin de lui permettre de veiller à la protection des personnes déplacées et des groupes vulnérables.

Il apparaît également nécessaire, dans la perspective du transfert des responsabilités en matière de sécurité, de renforcer la formation et les capacités de cette police dans les différentes activités de gestion des frontières et de sécurité électorale. Nous appuyons l'application de la règle de tolérance zéro contre les auteurs de violence sexuelle de tous bords. Nous soutenons aussi l'adoption d'un plan stratégique de trois ans visant à lutter contre ce phénomène.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, nous demeurons préoccupés par la persistance du choléra, en dépit de louables efforts de réduction de l'épidémie. Par ailleurs, la situation des personnes déplacées des camps demeure une préoccupation majeure pour ma délégation. À cet effet, le Gabon salue le lancement par le Président Martelly du projet visant à reloger les déplacés des six principaux camps de Port-au-Prince.

Au niveau de la reconstruction, plusieurs projets ont été entrepris depuis le tremblement de terre. Ma délégation se félicite à cet effet des projets d'infrastructure et d'équipement en cours, et des programmes exécutés conjointement par la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies, en concertation avec la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. La relance de l'économie, à laquelle nous invitons les différents partenaires de développement d'Haïti à contribuer, permettra de générer des emplois susceptibles non seulement d'améliorer les conditions de vie et d'existence des Haïtiens, mais aussi de réduire par voie de conséquence le taux de criminalité.

Pour conclure, nous soutenons pleinement la réduction des effectifs militaires et des agents de police autorisés. Cette étape procède du transfert progressif des responsabilités aux autorités haïtiennes. De même, nous appuyons le renouvellement du mandat de la MINUSTAH sous la forme recommandée par le Secrétaire général. Pour sa part, le Gabon continuera de soutenir les interventions de la communauté internationale en faveur d'Haïti afin de l'aider à retrouver la paix, la prospérité et la stabilité.

M. Zhukov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernández Amunategui, pour son exposé sur la situation en Haïti.

Malgré les problèmes que rencontre le pays, il est encourageant de constater que ses dirigeants et sa population, avec l'appui actif de la communauté internationale, ont été capables de stabiliser progressivement la situation. Nous espérons que le Président Martelly continuera de prendre des mesures permettant véritablement de lancer un dialogue national et de maintenir la tendance positive enregistrée actuellement au niveau du développement du pays. Mon pays appelle tous les acteurs politiques en Haïti à se montrer extrêmement calmes, à faire preuve de la plus grande retenue et à régler leurs différends uniquement par des moyens juridiques.

L'aide internationale fournie à Haïti sous les auspices de l'ONU est d'une ampleur sans précédent. Nous saluons les efforts déployés par l'ONU et des organisations régionales, dont la Communauté des Caraïbes (CARICOM), pour mettre fin à la crise multiforme que connaît Haïti.

Ma délégation partage la conclusion tirée par le Secrétaire général dans son rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2011/540), à savoir que la situation s'améliore progressivement sur le plan de la sécurité, principalement grâce à l'action menée par les soldats de la paix et les agents de police. Toutefois, des problèmes persistent pour ce qui est des aspects politique, social, économique et humanitaire de la situation en Haïti.

Les services nationaux chargés de faire appliquer la loi ne sont toujours pas prêts à assumer l'entière responsabilité de la protection des civils. Les efforts internationaux visant à fournir une assistance globale à Haïti, en particulier concernant le renforcement des institutions publiques, doivent être poursuivis pour veiller à ce qu'à l'avenir, les Haïtiens soient en mesure de régler de manière autonome toutes les questions liées à la sécurité et à la reconstruction et d'assurer le développement durable de leur pays.

C'est aux institutions nationales qu'il revient, bien entendu, de tenir un rôle de direction dans la définition des priorités dans ces domaines. Toute l'aide fournie à Haïti doit pleinement respecter la souveraineté de l'État haïtien.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández Amunategui, pour sa déclaration riche en information sur la situation en Haïti.

Les États-Unis appuient le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour une année supplémentaire, en conservant pour l'essentiel la forme du mandat défini en 2010. La MINUSTAH déploie des efforts inlassables en Haïti pour rétablir la sécurité et la stabilité, promouvoir le processus politique et renforcer les institutions nationales haïtiennes et les structures garantes de l'état de droit, ainsi que pour défendre et protéger les droits de l'homme. La MINUSTAH a assuré la sécurité et apporté un appui logistique durant les élections présidentielles et législatives. Elle appuie des programmes visant à renforcer l'état de droit et mène des activités de renforcement des capacités avec la Police nationale d'Haïti dans le cadre du plan de réforme de celle-ci.

Les États-Unis saluent le rôle joué par l'ONU dans le cadre de précédentes élections et soulignent l'importance de l'assistance de l'ONU pour le nouveau cycle d'élections nationales et locales partielles en Haïti. Les États-Unis d'Amérique appuient la réduction recommandée par le Secrétaire général de deux bataillons d'infanterie et de 1 150 agents de police constituée des effectifs de police autorisés pour la MINUSTAH, mais note que les forces restantes de la MINUSTAH devront continuer d'avoir des règles d'engagement énergiques pour faire face aux conditions de sécurité stables mais fragiles qui règnent en Haïti. Les États-Unis sont d'avis que toute détermination des futurs effectifs de la MINUSTAH doit tenir compte de la situation sécuritaire sur le terrain. Nous saluons le travail réalisé par l'équipe d'évaluation de la sécurité des Nations Unies, qui a abouti à ces recommandations, et nous formons l'espoir qu'Haïti continuera de faire des progrès.

Les États-Unis partagent la conclusion du Secrétaire général sur l'amélioration, à certains égards, de la Police nationale d'Haïti, bien que cette dernière ne soit pas encore en mesure d'assumer la pleine responsabilité de la sécurité interne. L'ONU et la Police nationale d'Haïti doivent élaborer ensemble le moyen d'actualiser le plan de réforme de la Police nationale d'Haïti de 2006, et encourager Haïti à s'approprier et à diriger l'initiative de réforme. Nous exhortons les autorités haïtiennes à convenir de nommer à des postes ministériels des femmes et des hommes à l'intégrité et à la compétence établies. Les États-Unis engagent instamment les autorités d'Haïti à pourvoir, comme elles s'y étaient engagées, les six sièges vacants à la Cour de cassation d'ici le 3 octobre

2011. Le Président haïtien doit tenir cette promesse afin de donner au système judiciaire du pays les moyens de fonctionner.

Nous exhortons les autorités haïtiennes à allouer des ressources budgétaires suffisantes et durables de leur budget intérieur aux institutions de la Police nationale d'Haïti, notamment pour renforcer les systèmes qui lui permettront de fonctionner de manière autonome. Les États-Unis exhortent la Police nationale d'Haïti à appuyer sans réserve son Bureau de l'Inspecteur général et à lui attribuer des ressources lui permettant d'enquêter sur les allégations de malversation à tous les niveaux de la Police. Les États-Unis exhortent le Gouvernement haïtien à lutter contre l'impunité et les abus de pouvoir. Nous croyons que les responsables haïtiens assez courageux pour mener des enquêtes et réunir des preuves contre ceux qui agissent en toute impunité doivent pouvoir faire leur travail sans ingérence des politiques sur la procédure régulière.

Nous sommes déçus que l'on ait mis fin à l'examen des dossiers de sécurité des cadets de la Police nationale d'Haïti, mentionné dans le rapport du Secrétaire général. Les États-Unis exhortent l'ONU et la Police nationale d'Haïti à intensifier l'examen des dossiers de sécurité. Nous pensons que cet examen ne doit pas se faire seulement au début, mais tout le long de la carrière d'un cadet, ou lors de chaque promotion, pour devenir effectivement un instrument préventif en matière d'impunité.

Les États-Unis continuent de jouer un rôle directeur dans les efforts internationaux déployés pour veiller à ce que les forces de maintien de la paix – qu'il s'agisse de forces militaires, de police ou civiles – n'exploitent ni ne maltraitent les populations vulnérables qu'elles sont venues protéger. Ces dernières années, l'ONU a pris plusieurs mesures critiques pour élaborer et mettre en œuvre une politique de tolérance zéro contre l'exploitation et les sévices sexuels commis par des membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Elle a notamment mis en place un code de conduite qu'elle s'est attachée à faire connaître et a créé des Groupes Déontologie et discipline chargés d'assurer une formation sur le terrain, de mener des enquêtes préliminaires et d'aider les victimes. C'est pourquoi nous jugeons très préoccupantes les dernières allégations faisant état d'inconduite grave de la part de certains membres du personnel de la MINUSTAH. Nous nous félicitons de l'engagement public pris par l'Uruguay de mener sur cet incident une enquête tous azimuts en coopération avec l'ONU.

Le Secrétaire général recommande le maintien des unités de génie de la MINUSTAH que le Conseil avait autorisées après le tremblement de terre. Nous félicitons les bataillons de génie militaire d'avoir œuvré dans le cadre des plans du Gouvernement haïtien et des organisations civiles de développement. Nous notons avec appréciation la collaboration créative entre les experts civils de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et l'équipe de la composante militaire de la MINUSTAH. Nous notons avec appréciation sa contribution à la stabilité.

Une stabilité durable sera le résultat non seulement d'arrangements politiques et de sécurité, mais aussi du travail réalisé par les principaux donateurs en faveur des plans de développement économique à long terme d'Haïti. À cette fin, les États-Unis se félicitent du vote récent de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti par lequel elle a approuvé un projet visant à reloger dans 16 quartiers prioritaires les occupants de six camps afin d'aider les personnes déplacées à se loger. Le recours à une politique de retour dans les quartiers, plutôt qu'une simple expulsion des camps, est le type d'approche humanitaire que nous appuyons sans réserve. Les États-Unis ont ajusté leurs programmes d'aide au logement afin qu'ils s'alignent pleinement sur l'initiative du Gouvernement haïtien, et nous avons appuyé cette même approche dans notre programme d'aide au logement dont les fonds d'un montant de 65 millions de dollars sont gérés par la Banque mondiale pour le Fonds de reconstruction d'Haïti. Nous saluons le travail accompli par ONU-Habitat et par l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti pour fournir des experts qui ont aidé le Gouvernement haïtien à élaborer ce programme dans le respect des droits de l'homme.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández Amunategui, pour son exposé, et nous le remercions, ainsi que tout le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), pour son dévouement.

Un an et demi après le séisme dévastateur, le peuple d'Haïti reste confronté à d'immenses défis. Des progrès ont été réalisés, mais nous restons préoccupés par les difficultés que continue d'éprouver la population. En dépit de la conclusion heureuse et

pacifique des élections présidentielles, Haïti est toujours paralysé par l'incertitude politique. Les dirigeants politiques doivent s'acquitter de toute urgence de leurs responsabilités, mettre fin à l'impasse actuelle et commencer à travailler ensemble. Le progrès dépendra du rétablissement de la crédibilité et du leadership du Gouvernement, ainsi que de la confiance du peuple haïtien dans son système politique. En fin de compte, le succès tant politique qu'économique dépendra du renforcement de l'état de droit dans tous les domaines de la société. Le manque de certitude juridique est le plus gros obstacle à l'investissement étranger direct.

La MINUSTAH joue un rôle vital dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Haïti, et elle doit continuer à le faire. Nous remercions tous les fournisseurs de contingents de leurs efforts. Par ailleurs, nous devrions également envisager tous les ajustements possibles à apporter aux effectifs et à la structure de la MINUSTAH conformément à l'évaluation des conditions de sécurité qui nous a été présentée.

Nous avons été rassurés d'entendre que les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat s'attachent sérieusement à appliquer la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de l'inconduite de membres du personnel. Ceci est d'une importance capitale pour l'acceptation des forces de maintien de la paix partout dans le monde.

S'agissant de la situation humanitaire, nous nous réjouissons des résultats de l'évaluation en temps réel sur l'impact de l'action humanitaire en Haïti, commanditée par la Comité permanent interinstitutions. Ces résultats indiquent clairement la nécessité d'améliorer le lien entre les activités de secours, de reconstruction et de développement. Ils ont également révélé une absence critique de perspectives de développement à plus long terme, notamment pour les quelque 600 000 personnes qui vivent encore dans des camps et des abris. La mission sur le terrain du Partenariat humanitaire international en Haïti prévue pour le mois de novembre sera pour les États Membres participants l'occasion d'examiner directement la valeur de l'action et de la coordination humanitaires multilatérales de l'ONU. En tant que prochain Président du Groupe de soutien aux donateurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, nous encourageons tous les États Membres participants à garantir la participation des capitales à cette mission de terrain.

Enfin, comme les orateurs précédents, nous pensons que la présence continue de la MINUSTAH, et son ajustement progressif, reste encore une condition préalable à la stabilité et au développement du pays et à la paix et à la sécurité dans la région.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernández Amunategui, de son exposé. Depuis le séisme ravageur de janvier 2010, avec l'aide et l'appui de la communauté internationale, Haïti a déployé avec succès des efforts résolus pour reconstruire et renforcer la sécurité nationale et ses institutions.

La prestation de serment du Président Martelly, en mai dernier, a représenté un tournant décisif. La Chine tient à exprimer sa satisfaction et à le féliciter. Nous voudrions également remercier l'Organisation des États américains du rôle constructif qu'elle a joué à cet égard. À l'heure actuelle, Haïti reste confronté à d'énormes défis, notamment pour ce qui est d'assurer une stabilité durable et la reconstruction après cette catastrophe naturelle. Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, l'une des priorités d'Haïti est de continuer à faire avancer le processus politique afin de mettre en place un nouveau gouvernement le plus rapidement possible. Nous espérons que les parties sauront mettre à profit cette occasion pour renforcer l'unité, resserrer la confiance mutuelle, régler les différends par le dialogue et consolider les acquis durement gagnés.

Le deuxième point concerne l'appui à la reconstruction du pays après la catastrophe et suite à l'épidémie de choléra. Jusqu'à présent, le processus de relèvement et de reconstruction d'Haïti avance à un rythme lent. La communauté internationale doit continuer de porter son attention sur Haïti, verser les contributions annoncées, fournir un appui constructif et créer un climat favorable. L'aide internationale et les projets de formation doivent être adaptés aux conditions locales et aux besoins réels, en tenant dûment compte des vues de la partie haïtienne. Nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général de créer une équipe spéciale intégrée de haut niveau chargée d'étudier les conclusions et les recommandations du groupe indépendant d'experts sur l'épidémie de choléra en Haïti. Nous espérons que les recommandations qui s'imposent pourront être mises en œuvre le plus rapidement possible.

Le troisième élément concerne l'appui aux activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La Chine se félicite des contributions apportées par la MINUSTAH pour aider Haïti à maintenir la sécurité et la stabilité. La Chine espère que sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernández Amunategui, la MINUSTAH s'acquittera du mandat qu'elle a reçu du Conseil de sécurité et continuera de s'attacher à aider Haïti à maintenir la sécurité et la stabilité, à faire avancer le processus politique et à assurer à la fois le renforcement du secteur de la sécurité et des capacités.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à M. Fernández Amunategui au Conseil et le remercier de son exposé. Le Royaume-Uni se réjouit du présent débat consacré à l'examen de la situation actuelle en Haïti. Dans mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais aborder trois points principaux : la situation politique actuelle, le rôle et la structure de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et le travail essentiel de renforcement des capacités, nécessaire pour améliorer la qualité de la Police nationale d'Haïti.

Nous notons, avec une certaine déception, qu'il n'a pas encore été possible de nommer un nouveau Premier Ministre et de répartir les différents portefeuilles ministériels. Cette impasse risque de provoquer des tensions politiques et compromet le climat de confiance renouvelée qui a suivi les élections et l'investiture du Président Martelly. Nous exhortons le Président et le Parlement à faire preuve de la souplesse et de l'esprit de compromis qui s'imposent pour qu'un Premier Ministre puisse être nommé dans un proche avenir et pour que les Haïtiens puissent prendre réellement en charge le processus du développement.

Nous constatons qu'il semble exister un appui croissant à la restructuration de la présence de la Mission afin de relever plus efficacement le défi auquel Haïti est confronté. Comme l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, Bill Clinton, l'a souligné dans son intervention devant le Conseil en avril (voir S/PV.6510), des forces militaires ne sont peut-être pas le meilleur moyen de réaliser les objectifs de développement sur le terrain. Telle est la position adoptée par le Royaume-Uni depuis longtemps. Nous pensons qu'il existe de plus en plus un consensus sur le principe qu'on ne devrait pas confier aux soldats de la paix les tâches de reconstruction ou de développement, que d'autres peuvent exécuter plus efficacement.

À notre avis, la présence continue en Haïti d'unités du génie militaire de la MINUSTAH empêche d'autres acteurs de prendre la relève rapidement, ralentissant ainsi le développement du secteur privé civil. Nous estimons que le rôle de la MINUSTAH est de maintenir la paix et la sécurité et de créer un climat favorable dans lequel les organismes civils des Nations Unies, avec l'appui des donateurs, pourraient diriger les activités de reconstruction et de développement pour lesquelles ils sont le plus qualifiés.

Selon certaines informations inquiétantes, de nombreux Haïtiens considéreraient de plus en plus la MINUSTAH comme une force d'occupation. Il y a un risque que sa présence devienne un obstacle aux investissements dont Haïti a désespérément besoin. C'est pourquoi nous avons été déçus de constater que le rapport du Secrétaire général (S/2011/540) ne recommande qu'un retrait partiel des renforts.

Nous estimons que la présence continue d'un grand nombre de militaires a des effets négatifs et que la présence d'officiers de police, de la police des Nations Unies ou, dans l'idéal, de la police nationale d'Haïti, serait perçue comme étant plus diplomatique et plus discrète dans les rues d'Haïti. Nous sommes fermement convaincus que le facteur clef, pour réaliser des progrès, est la capacité des autorités haïtiennes à maintenir l'ordre public. Comme le reconnaît le rapport du Secrétaire général, une Police nationale d'Haïti adaptée aux besoins du pays constitue la pierre angulaire d'une éventuelle stratégie de sortie de la MINUSTAH.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la récente remise de diplômes aux nouvelles recrues de la police, en mai dernier. Le Conseil de sécurité doit poursuivre sur cette lancée en donnant à la MINUSTAH les moyens de faire de la réforme de la Police nationale d'Haïti sa première priorité. À cet égard, nous attendons avec intérêt le prochain plan de réforme de la police et appelons le Gouvernement haïtien à participer pleinement à ce qui doit être un effort conjoint de renforcement des capacités.

Entre-temps, nous convenons avec le Secrétaire général qu'Haïti aura besoin de l'appui continu de la MINUSTAH et des donateurs internationaux pour renforcer les capacités de ses institutions d'état de droit et de sécurité. Cela implique des investissements supplémentaires dans le développement, notamment en

augmentant les ressources fournies à l'équipe de pays des Nations Unies, dont le Secrétaire général a indiqué clairement le rôle essentiel, pour éviter qu'une réduction éventuelle des effectifs de la MINUISTAH ne crée un vide. Il est donc impératif que nous réagissions tous et explorions les moyens par lesquels des acteurs non militaires, provenant du système des Nations Unies et d'ailleurs, peuvent aider au mieux Haïti.

Le Royaume-Uni partage la détermination de tous ceux qui sont ici aujourd'hui à veiller à ce que la MINUSTAH achève l'exécution de son mandat avec succès. Bien entendu, ce succès implique que les soldats de la paix n'auront pas à retourner en Haïti. À l'heure où Haïti entre dans une ère nouvelle, il importe que la communauté internationale réagisse en conséquence pour faire en sorte qu'il soit capable de prendre en mains son destin. Nous continuerons à travailler avec l'ONU et d'autres acteurs à cette fin.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernández Amunategui, de son exposé très complet sur les derniers faits intervenus en Haïti et du rapport du Secrétaire général (S/2011/540). Lentement mais sûrement, Haïti a fait des progrès vus le redressement après le séisme ravageur qui a frappé le pays le 12 janvier 2010.

Malgré la mort d'environ 300 000 personnes, y compris des agents de la fonction publique, et la destruction de la capitale, Port-au-Prince, les Haïtiens ont démontré leur ferme détermination et résolution à reconstruire leur pays. Les Haïtiens ont besoin de l'appui soutenu de la communauté internationale en cette étape critique du processus de relèvement et de reconstruction pour améliorer la gouvernance, créer des emplois et entreprendre des réformes complètes, notamment dans la police et le secteur judiciaire.

Le déroulement relativement pacifique du processus électoral et la passation des pouvoirs après le deuxième tour des élections présidentielles rendent témoignage du dynamisme de la société haïtienne. Le rôle joué par les organisations régionales, en particulier l'Organisation des États américains, dans les étapes finales des élections a également renforcé la crédibilité de ce processus. Nous nous joignons aux autres orateurs pour féliciter le nouveau Président, M. Michel Joseph Martelly, qui a succédé au Président sortant, M. René Garcia Préval, et lui souhaiter plein succès dans ses efforts pour rétablir la stabilité politique et s'atteler à la reconstruction économique et sociale.

Cependant, le retard dans la formation du nouveau gouvernement a ralenti les efforts de relèvement et pourrait également avoir une incidence sur la fragile situation sécuritaire. Près de 634 000 personnes déplacées vivent dans des abris temporaires et dépendent de l'aide pour survivre. Le fait que seules 47 000 personnes aient quitté ces camps depuis mars souligne l'importance que revêt une administration efficace ainsi que la nécessité de redoubler d'efforts pour créer un environnement propice au retour des personnes déplacées.

La réduction de l'aide financière des donateurs nuit aux efforts de reconstruction. Il est évident que la confiance de la communauté des donateurs a été ébranlée par l'instabilité politique au début de l'année puis par l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de formation du Gouvernement. Conjugués à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et à la hausse du chômage, ces facteurs rendent les populations touchées vulnérables à la violence et à l'exploitation.

Si nous voulons qu'Haïti surmonte rapidement les effets des catastrophes survenues l'année dernière, les dirigeants politiques doivent faire preuve de résilience afin de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour améliorer les conditions de vie de la population haïtienne. Il importe donc, en premier lieu, que les dirigeants politiques mettent de côté leurs différends afin de parvenir à un compromis sur la formation du nouveau Gouvernement.

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) joue un rôle précieux depuis le début de son mandat en matière de maintien des conditions générales de sécurité et de stabilité. Le séisme et l'action humanitaire à grande échelle qui l'a suivi, de même que les élections présidentielles et législatives, ont fait naître de nouveaux défis. La MINUSTAH et les autres organismes des Nations Unies n'ont pas ménagé leurs efforts dès le lendemain de ce séisme catastrophique et ont veillé cette année à ce que les élections se déroulent dans des conditions pacifiques.

Je rappelle également la contribution apportée à la MINUSTAH par les agents de police indiens, qui sont actuellement 470 déployés au sein de trois contingents, dont deux ont été déployés par l'Inde à la suite du séisme sur demande de l'ONU. Alors que le

rôle de la MINUSTAH demeurera essentiel dans un avenir proche, il est satisfaisant de constater que les institutions haïtiennes ont progressivement pris davantage de responsabilités en vue d'assumer à terme les responsabilités de la MINUSTAH.

Dans ce contexte, la MINUSTAH doit axer ses efforts sur l'appui au processus politique, au renforcement des capacités et à la consolidation des institutions haïtiennes. Nous approuvons donc la recommandation du Secrétaire général, qui préconise un retrait partiel des renforts envoyés à la Mission après le séisme. Nous appuyons également la prorogation du mandat de la MINUSTAH pour une année supplémentaire, conformément à la recommandation du Secrétaire général.

L'épidémie de choléra qui touche la population haïtienne a également donné lieu à des allégations fantaisistes quant à son origine. Nous sommes heureux de noter que le groupe d'experts indépendants nommé par le Secrétaire général pour enquêter sur la question a conclu que ces allégations étaient infondées. Si la lutte contre le choléra se poursuit, il est essentiel de favoriser l'accès de la population à l'eau potable et d'améliorer les conditions sanitaires afin d'éviter que l'épidémie ne réapparaisse régulièrement.

L'Inde a apporté une modeste contribution aux efforts déployés par les autorités haïtiennes pour régler la situation sur place. Au lendemain du séisme, l'Inde a versé au Gouvernement haïtien une contribution en espèces de 5 millions de dollars dans le cadre des secours en gage de solidarité avec le peuple haïtien. Elle a également versé au Fonds central pour les interventions d'urgence 500 000 dollars, qui ont été mis à contribution dès les premiers stades des activités de relèvement en Haïti.

Nous avons par ailleurs lancé un vaste projet de gestion dans le cadre d'une initiative commune de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud. En outre, à la demande du Président haïtien, le Gouvernement indien participera à la construction de 500 unités d'habitation à faible coût.

Pour terminer, l'appui indéfectible de la communauté internationale, conjugué à une gouvernance stable et efficace en Haïti, permettrait au peuple haïtien de surmonter les problèmes auxquels il est actuellement confronté. Nous espérons qu'Haïti y parviendra bientôt et progressera sur la voie de la stabilité et du développement.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

D'emblée, je remercie M. Edmond Mulet de ses services et de ses sacrifices tout au long de son mandat de Représentant spécial du Secrétaire général et de Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), pendant une période marquée par un grand nombre de problèmes et de difficultés. Je souhaite par ailleurs la bienvenue au nouveau Représentant spécial, M. Fernández Amunategui, et je lui souhaite plein succès dans ses entreprises durant cette période de transition cruciale pour Haïti.

Des tragédies douloureuses marquent depuis longtemps la mémoire collective du peuple haïtien et continueront de le faire. Ceci est particulièrement vrai du déroulement de l'année 2010, qui a débuté avec des catastrophes naturelles et des crises politique et économique, à commencer par le séisme, qui a fait 230 000 morts et plus de 2,3 millions de personnes déplacées à ce jour, et qui s'est terminée par l'épidémie de choléra, laquelle a fait de nombreux morts.

Les mesures d'envergure prises par Haïti pour reconstruire son système démocratique sont encourageantes et nous donnent des raisons d'espérer. Le dernier succès en date a été le déroulement dans le calme et la stabilité de l'élection présidentielle, qui a débouché sur le transfert pacifique du pouvoir au Président Martelly. Pour pérenniser ces acquis et éviter de les compromettre, Haïti doit nommer un nouveau Premier Ministre. Nous prions donc toutes les parties de s'atteler à la tâche et de mettre en place un nouveau gouvernement capable de faire face aux problèmes et aux difficultés que rencontre Haïti sur la voie de sa reconstruction, de son développement économique et social et de l'édification de ses institutions publiques.

Nous saluons par ailleurs l'action de la MINUSTAH et appuyons la prorogation de son mandat. Nous appuyons toute initiative visant à rétablir la sécurité humaine et à reconstruire les capacités civiles en Haïti. Nous espérons que ces initiatives ne pâtiront pas de la diminution des effectifs militaires et de police prévue l'année prochaine.

Pour terminer, je souligne que le Liban se tient aux côtés de la communauté internationale pour contribuer à la reconstruction d'Haïti et établir un partenariat permanent et stratégique qui permettra au pays d'entrevoir un avenir meilleur. Nous appelons les pays donateurs qui fournissent un appui au peuple et au

Gouvernement haïtiens à poursuivre dans cette voie et à apporter leur aide dans tous les domaines.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. Cazeau (Haïti) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de mon gouvernement et du peuple haïtien, que j'ai l'insigne honneur de représenter, de vous renouveler nos plus chaleureuses félicitations pour votre leadership au Conseil de sécurité durant ce mois de septembre rempli d'événements divers et d'attentes. Par votre personne, nous voudrions aussi manifester notre confiance envers le Conseil de sécurité, toujours dévoué et disposé à contribuer à la paix et à la sécurité internationales si indispensables à l'harmonie entre les peuples et au développement.

Je veux personnellement remercier M. Mariano Fernández Amunategui, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et le féliciter pour son exposé magistral. Je veux aussi lui renouveler le plein appui du peuple et du Gouvernement haïtiens pour la tâche ardue mais noble qu'il accomplit.

Le 20 janvier 2011 (voir S/PV.6471), la République d'Haïti avait, par ma voix, exprimé ici ses appréciations en ce qui a trait à la coopération dont elle jouit de la part de l'Organisation et à l'importance de la MINUSTAH, dont la présence sur le terrain aide largement à pallier à la faiblesse nominale de la Police nationale d'Haïti et à contribuer à sa professionnalisation. À l'heure où nous nous penchons sur le rapport du Secrétaire général concernant la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2011/540) daté du 25 août 2011, ces sentiment restent, demeurent et persistent.

Nous sommes tout aussi conscients que suite à des actes innommables qui font peser des suspicions sur certains éléments de la Mission, des critiques ont été élevées au milieu d'un large segment de la population haïtienne. Heureusement, elles ont vite retenu l'attention du Secrétaire général, qui a rapidement dépêché sur les lieux une mission d'enquête pour travailler avec les autorités haïtiennes et la MINUSTAH aux fins d'arriver à la vérité. À ce titre, nous ne pouvons que féliciter le Secrétaire général Ban Ki-moon pour sa célérité. Je voudrais souligner ici les paroles d'un grand juriste et homme d'État haïtien, Me Gérard Gourgues, défenseur d'un accusé lors d'un procès historique très médiatisé qui s'est déroulé en Haïti au siècle passé, et je cite : « Si la vérité se trouve au fond du puits, nous devons descendre au fond de ce puits pour la remonter ».

Le rapport soumis à notre appréciation montre que la situation au pays a un peu évolué. Point n'est besoin de rappeler que Haïti est doté depuis le 14 mai 2011 d'un nouveau Président élu le 20 mars de la même année; il s'agit de S. E. M. Michel Joseph Martelly. Malheureusement, jusqu'à présent, le pays n'a pas encore formé de nouveau gouvernement, en dépit des efforts qui sont fournis de part et d'autre. Cela se comprend, puisque le Président n'a pas une majorité confortable au Parlement, et explique aussi que la démocratie prend corps au pays et que chacun des trois pouvoirs joue le rôle qui lui est assigné par la Constitution et les lois du pays. Une troisième personne vient d'être désignée pour le poste de Premier Ministre et les formalités au niveau des deux Chambres vont bon train, ce qui laisse présager une suite heureuse.

La question sécuritaire n'est pas encore totalement jugulée au pays, car on ne doit pas perdre de vue que, lors du séisme du 12 janvier 2010, beaucoup de prisons ont été détruites et de nombreux locataires ont pris le large pour reprendre leurs activités criminelles. Heureusement, la Police nationale d'Haïti, aidée de la MINUSTAH et de la mise en valeur de la police de proximité, fait un travail assez louable en mettant de temps à autre la main au collet de nombreux évadés. Il faut aussi souligner l'importance de la coopération avec d'autres corps de police de la région, qui a permis l'arrestation et le rapatriement de beaucoup de ces derniers qui ont pris la fuite en terre étrangère, se croyant à l'abri de la main longue de la justice.

Nous notons avec satisfaction le travail de la MINUSTAH dans des domaines autres que l'appui à la police. En effet, la Mission participe activement à la création d'emplois en faveur des jeunes, ce qui les rend moins vulnérables à l'industrie du crime organisé si agressive. De plus, son appui aux différents ministères et autres institutions gouvernementales, y compris son engagement en ce qui a trait à l'état de droit, est impayable, et nous lui en sommes gré. Certes, l'espoir serait de la voir plus engagée dans le développement, or tel n'est pas le mandat qui lui est assigné au terme

du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies; le Chapitre VI 6 serait aussi une option.

Du point de vue social, des efforts considérables se font. Le nombre de gens vivant sous les tentes, qui avoisinait 2 millions d'âmes au lendemain du tremblement de terre, est maintenant presque sous la barre de 600 000. Cette réduction est à l'actif de plusieurs élus locaux, qui ont aidé ces derniers à rentrer chez eux, ou dans des abris provisoires ou permanents mis à leur disposition grâce au support du Gouvernement et de la communauté internationale. La vie a repris son cours et la population vaque à se occupations. Il est vrai que le taux des sans-emploi persiste, et c'est l'une des raisons pour lesquelles la mise en place d'un gouvernement avec l'approbation et le support du Parlement devient plus qu'une nécessité.

La rentrée scolaire, qui habituellement se fait en septembre de chaque année, a été reportée à la première semaine du mois d'octobre. Cette décision a été prise dans le but de permettre la mise en œuvre d'un projet initié par la nouvelle équipe au pouvoir, visant à favoriser l'accès à des salles de classe à plus d'un demi-million d'enfants du pays qui n'ont jamais été à l'école. Ce projet, certes très ambitieux, mais réalisable, sera financé en partie à partir de frais minimes prélevés sur des appels téléphoniques et des transferts de fonds. Débutée en juin 2011, cette source innovante de revenus, qui a reçu la sympathie des citoyens de la diaspora et de ceux de l'intérieur, accuse déjà une valeur de plus de 4 millions de dollars en caisse. L'objectif du Président est de faire en sorte que tous les enfants en âge d'être scolarisés se retrouvent sur les bancs de l'école car, pour que la jeunesse soit l'avenir du pays, elle doit être d'abord éduquée et formée, afin de prétendre à la compétitivité et à la productivité.

Haïti est à un carrefour assez intéressant, mais aussi crucial de son existence, un carrefour où des jeunes réclament de toutes leurs forces leur participation à la chose publique de leur pays, à la reconstruction, un carrefour où les exigences de l'après-12 janvier 2010 nous condamnent à les entourer, à préparer pour eux et avec eux leur futur, pour qu'ils soient mieux équipés pour assurer la relève. Cependant, cela ne pourra se faire sans la paix, la sécurité, la protection des vies et des biens, la stabilité politique et sociale, l'état de droit et la bonne gouvernance.

L'assistance de la MINUSTAH dans ce contexte se révèle indispensable, vu les engagements de cette Mission sur le terrain. Nous comprenons qu'un jour ou l'autre, cette Mission devra prendre fin et qu'Haïti doit se préparer dès maintenant à assumer seule ses prérogatives républicaines. Nous comprenons aussi qu'un retrait progressif de la MINUSTAH est déjà souhaité et envisagé. Cependant, nous croyons qu'un retrait brutal serait contre-productif et créerait un vide incalculable, surtout que les conditions propices à l'investissement massif et au développement durable porteur d'espoir ne sont pas encore totalement réunies.

Je veux terminer mon propos en remerciant le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son engagement constant à la cause des pays en difficulté, dont le mien, et je lui renouvelle les vœux de bonheur et de succès du peuple et du gouvernement haïtiens au cours de ce second mandat. Je remercie infiniment tous les membres du Conseil de sécurité pour leur intérêt manifeste envers mon pays, Haïti.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat, qui nous donne une nouvelle fois la possibilité d'examiner la situation en Haïti et de nous pencher sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2011/540) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. Mariano Fernández Amunategui, pour son exposé riche d'informations, et renouveler l'appui que mon pays accorde à son travail à la tête de l'effort de coopération dans cette nation des Caraïbes et pour aider les autorités dans leurs efforts visant un développement à long terme.

Je réitère en outre l'engagement que nous avions pris en février 2004 envers les processus de stabilisation et de consolidation de la paix en Haïti, et envers le travail fourni par la MINUSTAH pour la sécurité et la stabilité et le renforcement des institutions. Sept ans après le début des activités de la MINUSTAH, et malgré le séisme subi l'an dernier, nous observons des réussites et des progrès. Parallèlement, des incertitudes alarmantes et des difficultés d'envergure se sont fait jour dans différents domaines, y compris dans l'établissement de l'état de droit et d'un système de justice indépendant et efficace.

Nous félicitons le peuple haïtien pour les élections démocratiques pacifiques qui se sont déroulées récemment, ainsi que pour les progrès réalisés s'agissant de la sécurité. En même temps, nous appelons les autorités politiques à parvenir à l'accord national nécessaire qui permette à la force internationale de pouvoir s'acquitter convenablement de ses tâches. Nous considérons par ailleurs qu'il est essentiel de redoubler d'efforts dans la sphère socioéconomique aux fins d'un développement global en Haïti.

La stabilité politique et la sécurité sont des éléments essentiels pour atteindre cet objectif, et nous estimons donc qu'il est crucial que soient mis en œuvre des programmes qui fassent baisser le taux de chômage actuel en Haïti. Aucun des progrès accomplis n'aura de valeur si nous ne parvenons pas à atténuer le problème du chômage dans le pays. Les contributions du Chili au développement socioéconomique d'Haïti portent principalement sur la formation de la police, l'éducation, la protection de l'enfance, le développement rural, l'environnement, la santé et le logement. Le Chili accorde une grande importance à la formation de la police en Haïti et réaffirme son engagement à poursuivre sa collaboration avec les autorités haïtiennes dans ce domaine. À cet égard, nous estimons qu'il est important de définir le modèle de police que nous voulons appliquer, ainsi que les besoins à remplir le plus urgemment. De la même manière, comme l'a noté l'Ambassadeur Fernández Amunategui, nous pensons que, s'agissant de la formation de la police, il est important de privilégier la qualité par rapport à la quantité.

Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée de mettre en lumière en particulier l'engagement permanent de l'Amérique latine envers l'avenir d'Haïti. Nos pays ont cherché à collaborer pour parvenir à des stratégies pérennes et cohérentes afin d'optimiser notre contribution à la Mission de maintien de la paix et aux programmes de formation et de coopération en faveur de la Police nationale d'Haïti. Notre expérience nous a appris l'importance de préserver un dialogue fluide avec les autorités haïtiennes et de donner la priorité à des projets qui peuvent être mis en œuvre par les administrations locales, malgré les difficultés rencontrées. La participation locale à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets permet aux bénéficiaires d'en prendre les rênes et aide progressivement à générer les capacités locales, consacrant ainsi le concept d'appropriation nationale et, par le fait même, assurant des résultats durables.

Le Chili s'associe à la recommandation du Secrétaire général concernant la réduction des effectifs militaires et policiers de la MINUSTAH pour retrouver les niveaux autorisés avant le séisme, et concernant le renouvellement de son mandat. Nous convenons également qu'il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles d'Haïti de manière que le pays puisse progressivement assumer de plus en plus la responsabilité de la reconstruction nationale.

Le rapport soumis à notre appréciation montre que la situation au pays a un peu évolué. Point n'est besoin de rappeler que Haïti est doté depuis le 14 mai 2011 d'un nouveau Président élu le 20 mars de la même année; il s'agit de S. E. M. Michel Joseph Martelly. Malheureusement, jusqu'à présent, le pays n'a pas encore formé de nouveau gouvernement, en dépit des efforts qui sont fournis de part et d'autre. Cela se comprend, puisque le Président n'a pas une majorité confortable au Parlement, et explique aussi que la démocratie prend corps au pays et que chacun des trois pouvoirs joue le rôle qui lui est assigné par la Constitution et les lois du pays. Une troisième personne vient d'être désignée pour le poste de Premier Ministre et les formalités au niveau des deux Chambres vont bon train, ce qui laisse présager une suite heureuse.

La question sécuritaire n'est pas encore totalement jugulée au pays, car on ne doit pas perdre de vue que, lors du séisme du 12 janvier 2010, beaucoup de prisons ont été détruites et de nombreux locataires ont pris le large pour reprendre leurs activités criminelles. Heureusement, la Police nationale d'Haïti, aidée de la MINUSTAH et de la mise en valeur de la police de proximité, fait un travail assez louable en mettant de temps à autre la main au collet de nombreux évadés. Il faut aussi souligner l'importance de la coopération avec d'autres corps de police de la région, qui a permis l'arrestation et le rapatriement de beaucoup de ces derniers qui ont pris la fuite en terre étrangère, se croyant à l'abri de la main longue de la justice.

Nous notons avec satisfaction le travail de la MINUSTAH dans des domaines autres que l'appui à la police. En effet, la Mission participe activement à la création d'emplois en faveur des jeunes, ce qui les rend moins vulnérables à l'industrie du crime organisé si agressive. De plus, son appui aux différents ministères

et autres institutions gouvernementales, y compris son engagement en ce qui a trait à l'état de droit, est impayable, et nous lui en sommes gré. Certes, l'espoir serait de la voir plus engagée dans le développement, or tel n'est pas le mandat qui lui est assigné au terme du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies; le Chapitre VI 6 serait aussi une option.

Du point de vue social, des efforts considérables se font. Le nombre de gens vivant sous les tentes, qui avoisinait 2 millions d'âmes au lendemain du tremblement de terre, est maintenant presque sous la barre de 600 000. Cette réduction est à l'actif de plusieurs élus locaux, qui ont aidé ces derniers à rentrer chez eux, ou dans des abris provisoires ou permanents mis à leur disposition grâce au support du Gouvernement et de la communauté internationale. La vie a repris son cours et la population vaque à se occupations. Il est vrai que le taux des sans-emploi persiste, et c'est l'une des raisons pour lesquelles la mise en place d'un gouvernement avec l'approbation et le support du Parlement devient plus qu'une nécessité.

La rentrée scolaire, qui habituellement se fait en septembre de chaque année, a été reportée à la première semaine du mois d'octobre. Cette décision a été prise dans le but de permettre la mise en œuvre d'un projet initié par la nouvelle équipe au pouvoir, visant à favoriser l'accès à des salles de classe à plus d'un demi-million d'enfants du pays qui n'ont jamais été à l'école. Ce projet, certes très ambitieux, mais réalisable, sera financé en partie à partir de frais minimes prélevés sur des appels téléphoniques et des transferts de fonds. Débutée en juin 2011, cette source innovante de revenus, qui a reçu la sympathie des citoyens de la diaspora et de ceux de l'intérieur, accuse déjà une valeur de plus de 4 millions de dollars en caisse. L'objectif du Président est de faire en sorte que tous les enfants en âge d'être scolarisés se retrouvent sur les bancs de l'école car, pour que la jeunesse soit l'avenir du pays, elle doit être d'abord éduquée et formée, afin de prétendre à la compétitivité et à la productivité.

Haïti est à un carrefour assez intéressant, mais aussi crucial de son existence, un carrefour où des jeunes réclament de toutes leurs forces leur participation à la chose publique de leur pays, à la reconstruction, un carrefour où les exigences de l'après-12 janvier 2010 nous condamnent à les entourer, à préparer pour eux et avec eux leur futur, pour qu'ils soient mieux équipés pour assurer la relève. Cependant, cela ne pourra se faire sans la paix, la sécurité, la protection des vies et des biens, la stabilité politique et sociale, l'état de droit et la bonne gouvernance.

L'assistance de la MINUSTAH dans ce contexte se révèle indispensable, vu les engagements de cette Mission sur le terrain. Nous comprenons qu'un jour ou l'autre, cette Mission devra prendre fin et qu'Haïti doit se préparer dès maintenant à assumer seule ses prérogatives républicaines. Nous comprenons aussi qu'un retrait progressif de la MINUSTAH est déjà souhaité et envisagé. Cependant, nous croyons qu'un retrait brutal serait contre-productif et créerait un vide incalculable, surtout que les conditions propices à l'investissement massif et au développement durable porteur d'espoir ne sont pas encore totalement réunies.

Je veux terminer mon propos en remerciant le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son engagement constant à la cause des pays en difficulté, dont le mien, et je lui renouvelle les vœux de bonheur et de succès du peuple et du gouvernement haïtiens au cours de ce second mandat. Je remercie infiniment tous les membres du Conseil de sécurité pour leur intérêt manifeste envers mon pays, Haïti.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat, qui nous donne une nouvelle fois la possibilité d'examiner la situation en Haïti et de nous pencher sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2011/540) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. Mariano Fernández Amunategui, pour son exposé riche d'informations, et renouveler l'appui que mon pays accorde à son travail à la tête de l'effort de coopération dans cette nation des Caraïbes et pour aider les autorités dans leurs efforts visant un développement à long terme.

Je réitère en outre l'engagement que nous avions pris en février 2004 envers les processus de stabilisation et de consolidation de la paix en Haïti, et envers le travail fourni par la MINUSTAH pour la sécurité et la stabilité et le renforcement des institutions. Sept ans après le début des activités de la MINUSTAH, et malgré le séisme subi l'an dernier, nous observons des réussites et des progrès.

Parallèlement, des incertitudes alarmantes et des difficultés d'envergure se sont fait jour dans différents domaines, y compris dans l'établissement de l'état de droit et d'un système de justice indépendant et efficace.

Nous félicitons le peuple haïtien pour les élections démocratiques pacifiques qui se sont déroulées récemment, ainsi que pour les progrès réalisés s'agissant de la sécurité. En même temps, nous appelons les autorités politiques à parvenir à l'accord national nécessaire qui permette à la force internationale de pouvoir s'acquitter convenablement de ses tâches. Nous considérons par ailleurs qu'il est essentiel de redoubler d'efforts dans la sphère socioéconomique aux fins d'un développement global en Haïti.

La stabilité politique et la sécurité sont des éléments essentiels pour atteindre cet objectif, et nous estimons donc qu'il est crucial que soient mis en œuvre des programmes qui fassent baisser le taux de chômage actuel en Haïti. Aucun des progrès accomplis n'aura de valeur si nous ne parvenons pas à atténuer le problème du chômage dans le pays. Les contributions du Chili au développement socioéconomique d'Haïti portent principalement sur la formation de la police, l'éducation, la protection de l'enfance, le développement rural, l'environnement, la santé et le logement. Le Chili accorde une grande importance à la formation de la police en Haïti et réaffirme son engagement à poursuivre sa collaboration avec les autorités haïtiennes dans ce domaine. À cet égard, nous estimons qu'il est important de définir le modèle de police que nous voulons appliquer, ainsi que les besoins à remplir le plus urgemment. De la même manière, comme l'a noté l'Ambassadeur Fernández Amunategui, nous pensons que, s'agissant de la formation de la police, il est important de privilégier la qualité par rapport à la quantité.

Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée de mettre en lumière en particulier l'engagement permanent de l'Amérique latine envers l'avenir d'Haïti. Nos pays ont cherché à collaborer pour parvenir à des stratégies pérennes et cohérentes afin d'optimiser notre contribution à la Mission de maintien de la paix et aux programmes de formation et de coopération en faveur de la Police nationale d'Haïti. Notre expérience nous a appris l'importance de préserver un dialogue fluide avec les autorités haïtiennes et de donner la priorité à des projets qui peuvent être mis en œuvre par les administrations locales, malgré les difficultés rencontrées. La participation locale à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets permet aux bénéficiaires d'en prendre les rênes et aide progressivement à générer les capacités locales, consacrant ainsi le concept d'appropriation nationale et, par le fait même, assurant des résultats durables.

Le Chili s'associe à la recommandation du Secrétaire général concernant la réduction des effectifs militaires et policiers de la MINUSTAH pour retrouver les niveaux autorisés avant le séisme, et concernant le renouvellement de son mandat. Nous convenons également qu'il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles d'Haïti de manière que le pays puisse progressivement assumer de plus en plus la responsabilité de la reconstruction nationale.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Chili est disposé à continuer de coopérer avec la communauté internationale et les autorités haïtiennes à la recherche d'une paix durable, avec le plein respect des droits de l'homme et le renforcement de l'état de droit et de la démocratie, et des progrès réels en ce qui concerne le niveau de développement de sa population.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat. Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport (S/2011/540) relatif aux faits récents survenus sur le terrain, ainsi que pour les propositions visant à remédier à la situation au cours des mois à venir. En outre, nous voudrions souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández Amunategui, et exprimer notre admiration et notre respect à M. Edmond Mulet pour le travail qu'il a accompli en Haïti au cours de l'année écoulée.

Nous rendons hommage à la résilience dont a fait preuve le peuple haïtien pour surmonter une série de chocs externes subis dans le sillage du tremblement de terre dévastateur de janvier 2010. Ces chocs ont eu des conséquences graves. Premièrement, ils ont créé une situation d'urgence humanitaire permanente qui, à son tour, menace la paix et la stabilité d'Haïti. Deuxièmement, ils ont fait reculer le programme de développement, qui avait déjà été gravement compromis avant le séisme. Ces reculs ont renforcé l'impression générale qu'Haïti est enlisé dans une spirale d'échecs. Cette tendance n'est toutefois pas inévitable. Nous pensons que les Haïtiens peuvent et

doivent surmonter ces échecs. Ils méritent également l'appui de la communauté internationale car l'échec d'Haïti serait aussi le nôtre.

Une partie de l'appui extérieur gravite autour de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Il est clair que les soldats de la paix ne peuvent pas rester en Haïti indéfiniment. Il est néanmoins également important dans cette nouvelle phase de la MINUSTAH de ne pas abandonner Haïti prématurément. La question est de savoir comment s'acquitter de notre mandat et faire en sorte que l'ONU n'ait pas à revenir dans ce pays au cours de la prochaine décennie. Comme tout le monde le sait, avant janvier 2010, une stratégie de sortie avait commencée à être envisagée pour la Mission. Les nouvelles exigences auxquelles est confronté Haïti aujourd'hui nécessitent certainement une présence constante. Nous pensons néanmoins que la Mission devrait faire porter l'essentiel de son action sur les domaines prioritaires en fonction de la conjoncture nationale actuelle sur la base d'objectifs et d'indicateurs de mesure aux fins d'une stratégie de sortie future.

Parmi les domaines prioritaires qui doivent être pris en compte, la stabilité politique est un élément absolument essentiel. Nous nous félicitons de la passation pacifique des pouvoirs historique d'un président élu démocratiquement à un autre appartenant à l'opposition. Nous n'en sommes pas moins préoccupés par le fait que les décisions clefs sont bloquées à ce jour en raison d'un manque de consensus politique.

Une deuxième priorité évidente concerne le relèvement et la reconstruction. Même s'il est vrai que nous ne pouvons pas revenir à la situation d'avant le tremblement de terre, il est indispensable d'aller au-delà du relèvement et d'avancer vers le développement économique et politique. Au fil des ans, l'état de droit, la démocratie, la sécurité et le développement ont été des domaines prioritaires, mais ils n'ont malheureusement pas tous été traités de manière intégrée ou gérés avec la même détermination et les mêmes ressources. Nous avons tiré de nombreux enseignements et nous comprenons désormais l'importance qu'il y a à continuer à développer et compléter les stratégies et les programmes existants. Une question particulièrement préoccupante abordée dans le rapport est la lenteur du décaissement des sommes promises pour les efforts de relèvement après le tremblement de terre pour la période 2010-2011.

Nous pensons que la troisième priorité de la MINUSTAH devrait être de faire en sorte que le Gouvernement haïtien commence progressivement à assumer, de concert avec la société civile, certaines des tâches effectuées actuellement par la MINUSTAH. Dans des circonstances réellement extraordinaires, la MINUSTAH a assumé de nouvelles responsabilités au détriment de progrès dans des secteurs clefs, tels que la sécurité et l'état de droit. Nous pensons que ces deux secteurs disposent de suffisamment d'appui et de ressources pour nous permettre de relancer nos efforts. La MINUSTAH ne peut pas et ne doit pas jouer le rôle qui incombe à l'État ni en assumer les responsabilités principales. Nous appuyons pleinement l'élaboration du pacte sur l'état de droit et nous suivrons avec attention le prochain plan quinquennal de développement de la Police nationale d'Haïti.

Nous sommes fiers d'avoir pris part à la MINUSTAH depuis sa création. Nous soutiendrons sans réserve Haïti et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies tant que cela sera nécessaire. À cet égard, nous appuyons la recommandation faite par le Secrétaire général tendant à ce que le mandat de la MINUSTAH soit prorogé d'une année. Nous voudrions exprimer notre solidarité avec la MINUSTAH, son personnel et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández Amunategui. Nous pensons que la présence de la Mission a des effets profonds et positifs pour le bien-être futur d'Haïti.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) : Je tiens d'abord, Madame la Présidente, à vous adresser mes remerciements les plus sincères pour l'organisation de ce débat public sur Haïti. J'associe à ces remerciements la délégation libanaise. J'aimerais aussi féliciter le Président Martelly pour sa victoire électorale, et lui adresser tous mes vœux de succès dans l'exercice de son mandat. De même, je souhaite la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández Amunategui. Je le remercie de son exposé et lui souhaite du succès dans l'exercice de ses *importantes fonctions.*

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le débat d'aujourd'hui a lieu à un moment opportun. La passation des pouvoirs d'un président démocratiquement élu à un successeur issu de l'opposition est une réalisation non négligeable qui pourrait donner lieu à beaucoup d'autres avancées

démocratiques. Le Canada salue les efforts déployés par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), tout particulièrement sa contribution essentielle au maintien de la sécurité et de la stabilité, et son action actuelle pour renforcer l'autorité de l'État en Haïti. Comme l'a fait ressortir le Secrétaire général dans son dernier rapport sur Haïti (S/2011/540), malgré certains progrès sur le terrain, d'immenses défis subsistent, et les acquis récents dans le domaine de la sécurité demeurent fragiles.

Par conséquent, il convient d'examiner avec la plus grande attention les changements à la composition ou au mandat de la MINUSTAH qui pourraient être envisagés afin de veiller à préserver la stabilité en Haïti et de surmonter les obstacles politiques. Ainsi, le Canada appuie fermement le renouvellement du mandat de la MINUSTAH pour une autre année, tel qu'il est recommandé dans le rapport. S'agissant du maintien de la paix, il faut adapter la présence des Nations Unies en fonction des besoins sur le terrain. À cet égard, le Canada estime, comme l'a conclu le Secrétaire général, que la Mission peut commencer à réduire ses effectifs, pour les ramener à ce qu'ils étaient avant le séisme.

L'État haïtien a encore besoin de soutien dans l'exercice de ses fonctions les plus fondamentales, y compris le maintien de la sécurité publique, la mise en place d'une gouvernance démocratique et l'instauration de la primauté du droit. Le Secrétaire général recommande que la réduction éventuelle des effectifs de la mission coïncide avec la réorientation des efforts au profit du processus politique, de la consolidation de l'autorité de l'État et du soutien au renforcement des capacités et à la responsabilisation des institutions étatiques. II s'agit là d'une approche responsable, qui doit guider l'avenir de la MINUSTAH.

(*l'orateur reprend en français*)

Le Canada contribue à la MINUSTAH par le déploiement d'un contingent de 150 policiers, 25 agents correctionnels et 10 officiers militaires. La contribution de notre pays à la réforme du secteur de la sécurité et à la primauté du droit englobe également des initiatives bilatérales importantes visant à renforcer la justice et les institutions de sécurité haïtiennes. Le Canada apporte son soutien actif à la Police nationale d'Haïti par la construction d'un nouveau quartier général. Sur ce point, force est d'admettre que le soutien apporté par le Canada, la MINUSTAH et d'autres partenaires de la Police nationale d'Haïti ne donnera de résultats que si le Gouvernement haïtien a la volonté de renforcer ses forces de police. C'est pourquoi je l'encourage à affecter des ressources adéquates à la Police nationale d'Haïti, et à prendre les décisions judicieuses et courageuses qui s'imposent en ce qui concerne la dotation en personnel des forces de police et l'examen des candidatures de leurs membres, de façon à garantir leur intégrité.

Le Canada finance également une série d'initiatives visant à renforcer la sécurité frontalière, à remédier à la violence sexuelle contre les femmes et les filles, à réformer le système carcéral et à améliorer les conditions de détention des prisonniers, à accroître l'accès à la justice pour les populations vulnérables et à rétablir les bases d'un système de justice fonctionnel en Haïti.

En outre, notre pays est fier d'apporter son soutien à Haïti dans d'autres domaines cruciaux afin de répondre à ses besoins immédiats, notamment en ce qui concerne le redressement et le développement sur le long terme.

Le lien entre la sécurité et le développement en Haïti est bien connu. Toutefois, l'engagement à poursuivre nos efforts dans ce pays implique désormais d'accorder une plus grande importance à la volonté politique, à la bonne gouvernance et à la primauté du droit. Ces aspects sont essentiels à la réussite de tous les efforts, aussi bien ceux des Haïtiens que ceux de la communauté internationale.

Le Canada constate que le nouveau Président est animé par la volonté et le dynamisme politiques nécessaires pour induire un changement qui s'impose de toute urgence, du fait de l'insécurité et des conditions économiques et sociales précaires dans lesquelles vivent la plupart des Haïtiens. En effet, malgré huit interventions des Nations Unies et l'investissement de milliards de dollars en aide internationale au cours des deux dernières décennies, Haïti fait encore partie des pays les plus pauvres de la planète.

La situation ne pourra changer du jour au lendemain. Tous les acteurs politiques devront s'engager à réaliser des avancées durables. Malgré les difficultés politiques qui subsistent, nous espérons qu'un nouveau gouvernement pourra bientôt entrer en fonction. Il est essentiel que l'État poursuive les efforts visant à renforcer les pratiques et les institutions démocratiques, et à mettre fin à l'impunité et à la corruption. Dans cette optique, nous invitons les

acteurs politiques à engager une réforme constitutionnelle, à œuvrer en faveur de la création d'un conseil électoral permanent, à renforcer les partis politiques, à nommer des magistrats et un juge en chef de la Cour de cassation et à établir le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Nous tenons également à rappeler aux élus leur responsabilité envers la population qui les a choisis comme dirigeants, avec l'espoir de voir la situation s'améliorer concrètement.

Ce constat explique pourquoi le Canada apporte son ferme soutien au projet du Secrétaire général d'élaborer un pacte pour la primauté du droit. Cette mesure pourrait constituer un progrès important vers l'amélioration de la gouvernance et de l'état de droit en Haïti. Le Canada entend jouer un rôle actif dans la mise en œuvre d'un tel pacte. Le Canada se réjouit également que le Président Martelly ait inscrit la primauté du droit au rang des priorités de sa présidence. Nous sommes prêts à le soutenir et à l'aider dans cette entreprise qui envoie un message politique essentiel et des plus encourageants.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

En qualité de partenaires internationaux, nous devons veiller à ce que chacun d'entre nous s'acquitte de ses responsabilités et respecte les promesses faites au peuple haïtien. Nous devons aussi faire savoir clairement que la communauté internationale s'attend à ce que les dirigeants haïtiens en fassent autant.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. De Laiglesia (Espagne) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je souhaite remercier la présidence libanaise d'avoir organisé le présent débat et de nous avoir permis d'y participer.

Je souhaite saisir cette occasion pour saluer la présence parmi nous du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Marino Fernández Amunategui. Je le remercie de son exposé détaillé et lui souhaite le plus grand succès. Il peut compter sur le plein soutien de l'Espagne.

Je voudrais aussi m'associer pleinement à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne. J'aimerais maintenant faire quelques observations à titre national.

C'est une étape extrêmement importante de l'histoire récente d'Haïti. Pour la première fois de son histoire, le pays a connu une passation des pouvoirs pacifique d'un Président démocratiquement élu à un autre appartenant à l'opposition. Le Président Martelly a bénéficié d'un large soutien populaire. Le pays s'attend à une amélioration significative. Ce ne sera pas de tout repos. Les défis qui attendent sont énormes et doivent être relevés sans retard.

Plus de quatre mois se sont écoulés depuis que le Président Martelly a pris ses fonctions, et pourtant aucun Premier Ministre n'est encore nommé et aucun gouvernement formé. Cela est difficile à comprendre. Nous partageons l'espoir exprimé par le Représentant spécial et par d'autres orateurs que cette situation peut être rapidement réglée, car le pays a besoin d'un gouvernement pour prendre des décisions, et la communauté internationale d'un interlocuteur avec qui travailler à la mise en œuvre de ces décisions. Nous encourageons l'ouverture d'un dialogue institutionnel constructif entre l'exécutif et le législatif. Nous en appelons au sens des responsabilités de tous ceux en qui le peuple haïtien à placé sa confiance. L'intérêt général doit prévaloir.

Tandis que la situation sécuritaire est restée, par bonheur, calme, nous savons tous qu'il ne s'agit que d'un calme relatif tant que les signaux ne sont pas tous au vert. D'un côté, la criminalité a continué d'augmenter. De l'autre, le risque de troubles sociaux reste élevé du fait de la situation socioéconomique du pays.

Comme le Secrétaire général l'a relevé dans son dernier rapport (S/2011/540), la Police nationale d'Haïti n'est pas encore à même d'assurer pleinement la sécurité intérieure. Il est donc essentiel de renforcer la dynamique de réforme et de renforcement de la Police nationale d'Haïti, aussi bien en personnel qu'en ressources.

La situation humanitaire reste fragile. Encore aujourd'hui, 634 000 personnes déplacées vivent dans des camps. C'est beaucoup de monde, même trop de monde. Hélas, le rythme auquel ce nombre se réduit a sensiblement ralenti, avec seulement 47 000 départs des camps depuis mars.

Le choléra continue de représenter une menace grave. En mai en en juin, une reprise de l'épidémie à été enregistrée. Le taux de mortalité a baissé, mais l'incidence pourrait augmenter. Le nombre total de cas continue d'être très élevé.

S'agissant de la reconstruction et du développement, on sait ce qui reste à faire. Passer à

l'acte est à l'évidence plus compliqué. Nous disposons d'une solide base pour le faire, suite à la Conférence internationale des donateurs tenue à New York en mars. Tout d'abord, il nous faut tous honorer nos engagements. Selon le rapport du Secrétaire général, comme mentionné précédemment, seulement 37,8 % des fonds promis pour l'exercice biennal 2010-2011 ont été décaissés.

Nous disposons aussi des outils appropriés, notamment la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et le Fonds pour la reconstruction d'Haïti. Nous avons récemment appuyé la prorogation du mandat de la Commission pour une autre année, jusqu'en octobre 2012. Nous sommes profondément conscients qu'intérimaire veut dire temporaire. Nous nous sommes engagés à améliorer son fonctionnement interne et à créer les conditions pour que sa prise en main par les Haïtiens soit totale dès que possible.

S'agissant de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), nous approuvons l'évaluation faite par le Secrétaire général et nous appuyons sa recommandation de proroger d'un an, jusqu'au 15 octobre 2012, le mandat de la Mission avec réduction progressive de ses effectifs. La réduction proposée par le Secrétaire général nous semble réaliste, de même que la proposition selon laquelle elle doit être partielle et progressive. Nous appelons donc les membres du Conseil et le Groupe des Amis d'Haïti à appuyer ces recommandations du Secrétaire général.

Nous considérons qu'il est nécessaire de maintenir la présence de la MINUSTAH à moyen terme. Nous savons que certains Haïtiens demandent son retrait afin que leur pays redevienne pleinement souverain et, s'il est vrai que des erreurs ont été commises, en action comme par omission, celles-ci sont sporadiques et rares. Il importe en revanche de réparer ces erreurs et d'éliminer leurs causes. Nous savons que la majorité de la population haïtienne accueille favorablement l'action de la MINUSTAH et apprécie – comme nous le faisons – la générosité des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, des États d'Amérique latine pour la plupart, qui connaissent mieux le pays et ses traits spécifiques. Je tiens à leur rendre un hommage bien mérité au Conseil.

Nous nous félicitons de l'excellent travail réalisé par la MINUSTAH, dans des conditions difficiles, en matière de stabilisation, d'aide humanitaire, de reconstruction et de développement. Nous devons redoubler d'efforts pour renforcer l'état de droit. Sans sécurité juridique et en l'absence de systèmes judiciaire et pénitentiaire efficaces, et d'un système d'imposition adéquat, le développement durable d'Haïti sera impossible. Nous avons exprimé et réaffirmons notre appui à un accord sur l'état de droit, tel que proposé par le Secrétaire général.

L'engagement de l'Espagne en faveur du peuple haïtien est solide et correspond aux valeurs que nous défendons. Nous sommes le troisième donateur bilatéral par ordre d'importance. À la conférence tenue à New York, l'Espagne s'est engagée à participer à la reconstruction du pays avec une contribution de 346 millions de dollars et nous avons déjà versé 68 % de cette somme. Nous sommes membre de la Commission intérimaire pour le relèvement d'Haïti et membre du groupe consultatif du Conseil économique et social. Nous participerons également au Conseil consultatif pour le développement économique et l'investissement, créé récemment par le Président Martelly. Nous maintenons également un contingent de police au sein de la MINUSTAH. Comme je l'ai dit, notre engagement est solide, et nous l'avons réaffirmé à maintes occasions, notamment dans le cadre des débats semestriels tenus au Conseil. C'est ce que nous avons dit au Président Martelly lorsqu'il s'est rendu en Espagne, les 7 et 8 juillet. Il s'agissait de sa première visite à l'étranger depuis son élection. Lundi, nous aurons à nouveau l'occasion de le lui dire, lors de la réunion des partenaires d'Haïti.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Argüello (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Comme nous le répétons à chaque fois, nous sommes reconnaissants de la possibilité qui nous est offerte de participer aux séances du Conseil de sécurité, pour examiner aujourd'hui la situation actuelle en Haïti et les problèmes rencontrés par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), sur la base du dernier rapport du Secrétaire général (S/2011/540). Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous aujourd'hui de M. Mariano Fernández Amunategui. Lorsque ce haut fonctionnaire chilien a été nommé Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, l'Argentine a eu le sentiment qu'il nous représentait. Il représente chacun d'entre nous,

nous n'en doutons pas. En dépit des difficultés évidentes qu'il rencontrera dans l'avenir, nous sommes certains qu'il sera en mesure d'accomplir sa tâche avec succès, en atteignant les objectifs fixés par la communauté internationale pour Haïti.

Ma délégation s'associe à la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur José Luis Cancela, Représentant permanent de la République orientale de l'Uruguay, au nom du Groupe des Amis d'Haïti, et je me contenterai donc de faire part au Conseil de quelques brèves observations supplémentaires.

Je réaffirme donc le solide engagement de l'Argentine en faveur de la stabilité des institutions haïtiennes. Il a été illustré ces 17 dernières années et l'est encore aujourd'hui par notre participation soutenue à la MINUSTAH et notre coopération technique et bilatérale avec le Gouvernement haïtien.

Ma délégation estime, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport, que la MINUSTAH continue de jouer un rôle capital dans le maintien d'un environnement sûr et stable en Haïti. De même, nous pensons que la Mission contribue de manière toute particulière au relèvement et à la reconstruction du pays suite au séisme de 2010, en même temps qu'elle fournit un appui essentiel au processus électoral.

C'est pourquoi l'Argentine est favorable à la prorogation du mandat de la MINUSTAH pour une année supplémentaire. Le Gouvernement haïtien continue de demander sa présence. Bien que nous appuyions le renouvellement de son mandat, ma délégation pense également qu'il est possible, comme le propose le Secrétaire général dans son rapport, de réduire les effectifs et de faire porter les efforts de la Mission sur le renforcement des capacités institutionnelles et sur la consolidation de l'autorité de l'État sans porter atteinte à la sécurité et à la stabilité d'Haïti.

L'Argentine est consciente de la complexité de la situation politique et sociale en Haïti, mais nous tenons à souligner que des progrès ont été accomplis depuis le séisme, en particulier concernant la consolidation de la démocratie, avec la tenue d'élections pacifiques et la passation pacifique des pouvoirs d'un président démocratiquement élu à un autre appartenant à l'opposition. Je pense que cela démontre également que la composante militaire de la MINUSTAH contribue considérablement à la reconstruction, une tâche qui doit bénéficier de ressources financières suffisantes à prélever sur le budget de la Mission. À cet égard, ma délégation estime qu'il est nécessaire d'examiner de manière plus approfondie les objectifs futurs afin d'élaborer une stratégie de retrait progressif qui réponde aux besoins des autorités et de la population haïtiennes et permette de faire face à la situation du pays en matière de sécurité, en rapport avec le développement. Dans ce domaine, l'Argentine pense que le renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement haïtien, adapté aux priorités nationales et s'inscrivant dans le cadre d'une bonne coordination des mécanismes internationaux par l'ONU, doit faire partie intégrante d'une telle stratégie. Par ailleurs, l'Argentine considère que le renforcement des institutions dans les domaines de la justice, de la défense et de la protection des droits de l'homme et du développement économique et social, entre autres aspects, est essentiel à l'exécution du mandat de la Mission.

Pour terminer, comme ma délégation l'a déjà dit à de nombreuses reprises au Conseil, les efforts que nous déployons en Haïti visent à faire en sorte que la présence de l'ONU et de la communauté internationale ne soit plus nécessaire en veillant à ce que les autorités haïtiennes puissent assumer elles-mêmes la responsabilité du développement économique et social d'Haïti grâce au renforcement de leurs institutions politiques.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom du Groupe des Amis d'Haïti: l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis, la France, le Pérou et mon pays, l'Uruguay. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation libanaise, d'avoir organisé le présent débat qui nous donne l'occasion d'examiner le dernier rapport du Secrétaire général (S/2011/540) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le Groupe des Amis d'Haïti salue la présence parmi nous aujourd'hui du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, l'Ambassadeur Mariano Fernández Amunategui, que nous remercions de son exposé complet. Nous saluons également sa nomination et le remercions d'assumer la tâche difficile de conduire les efforts de l'ONU en Haïti à un moment décisif dans l'histoire de ce pays. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, pour

la première fois dans son histoire, Haïti a vu une passation pacifique des pouvoirs entre un président démocratiquement élu et un autre issu de l'opposition. Au nom du Groupe des Amis d'Haïti, je remercie également M. Edmond Mulet pour ses efforts inlassables en tant que Représentant spécial du Secrétaire général et salue le dévouement et l'abnégation de l'ensemble du personnel de la MINUSTAH. Je voudrais également exprimer notre ferme appui à la MINUSTAH et aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour améliorer la stabilité, la sécurité et la gouvernance en Haïti.

À ce stade crucial, encore une fois, le Groupe des Amis d'Haïti exprime son appui continu au Gouvernement et au peuple haïtiens dans la reconstruction de leur pays, la consolidation de la paix, de la démocratie et de la stabilité, et la promotion du relèvement et du développement durable. Le Groupe se félicite des améliorations réalisées dans l'ensemble de la situation de sécurité. Toutefois, il reconnaît que la stabilité politique est indispensable pour continuer sur la voie de la stabilisation et de la reconstruction. C'est pourquoi le Groupe des Amis d'Haïti encourage les représentants des branches exécutive et législative du Gouvernement à œuvrer de concert pour répondre aux vœux de réformes du peuple haïtien.

Le Groupe est disposé à aider les Haïtiens à se remettre sur pied et à appliquer la stratégie de leur Gouvernement, laquelle transformera des projets en réalités, en étroite collaboration avec les autorités d'Haïti et la MINUSTAH. Le Groupe des Amis d'Haïti souligne également l'importance de la coopération entre la communauté internationale et le Gouvernement haïtien pour répondre aux besoins du peuple haïtien, notamment les plus de 600 000 personnes déplacées qui vivent dans 1 000 endroits, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport.

À cet égard, le Groupe des Amis reconnaît les efforts déployés par la communauté des donateurs et les exhorte à honorer sans plus tarder les engagements pris. Le Groupe partage également la préoccupation exprimée dans son rapport par le Secrétaire général à propos de la violence sexuelle et sexiste à Port-au-Prince, notamment dans les camps de personnes déplacées. Ce problème exige une action concertée et continue.

Le Groupe des Amis d'Haïti rappelle que la sécurité et le développement sont interdépendants et se renforcent mutuellement. En conséquence, il faut assurer une sécurité qui soit accompagnée d'un développement économique et social. En même temps, le Groupe rappelle qu'Haïti ne connaîtra ni une véritable stabilité ni un développement durable tant que ses institutions démocratiques ne seront pas renforcées.

Dans ce contexte, le Groupe des Amis d'Haïti souligne l'importance de la promotion de l'état de droit grâce au renforcement des institutions haïtiennes et réaffirme par ailleurs que la MINUSTAH a la responsabilité d'aider l'État haïtien en matière d'état de droit, de bonne gouvernance, d'extension de l'autorité de l'État et de promotion et de protection des droits de l'homme, conformément à son mandat.

Le Groupe des Amis d'Haïti réitère la nécessité pour les États Membres et autres parties intéressées de continuer à aider les autorités haïtiennes en renforçant les structures gouvernementales de base et en mettant en œuvre le plan d'action du Gouvernement haïtien pour le relèvement et le développement national, cadre de travail efficace et cohérent.

Enfin, compte tenu des immenses défis auxquels Haïti reste confronté et l'appui fondamental fourni par la MINUSTAH, le Groupe des Amis d'Haïti réaffirme la nécessité de proroger d'un an le mandat de la MINUSTAH afin que la Mission continue à s'acquitter de ses responsabilités dans la situation actuelle. Le Groupe des Amis d'Haïti partage également l'opinion du Secrétaire général selon laquelle une nouvelle réduction des capacités militaires et de police de la MINUSTAH ne saperait pas les progrès réalisés à ce jour en matière de sécurité et n'affaiblirait pas la capacité de la MINUSTAH de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées. Le Groupe soumettra dans quelques jours à l'examen du Conseil de sécurité un nouveau projet de résolution relatif au mandat et aux capacités de la MINUSTAH.

Ayant terminé ma déclaration au nom du Groupe des Amis d'Haïti, je voudrais faire quelques brèves observations à titre national sur la contribution de l'Uruguay à la MINUSTAH.

À l'heure actuelle, l'Uruguay déploie 1 124 hommes et femmes – militaires et policiers – dans la MINUSTAH. Depuis le début de la Mission en 2004, 10 000 Uruguayens ont participé, par leurs efforts et par l'entremise de l'ONU, à l'instauration de la stabilité et d'un avenir prospère pour Haïti. Huit d'entre eux ont perdu la vie au service de la Mission.

Le Gouvernement et le peuple uruguayens ressentent une très grande honte à la suite de la dénonciation de l'inconduite présumée et de l'exploitation et des sévices sexuels perpétrés par cinq membres du contingent uruguayen de la MINUSTAH à Port-Salut, et ont exprimé avec force leur rejet de ces faits et leur indignation.

Face à cette situation lamentable, le Gouvernement uruguayen a réagi avec célérité, avec force et sans aucune ambigüité. Il a chargé l'un de ses très hauts gradés actuellement sur le terrain de mener une enquête. Il a exprimé officiellement sa volonté de procéder à cette enquête en étroite collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne et a décidé de renvoyer cette affaire au système de justice pénale de mon pays.

Cet incident déplorable affecte non seulement l'image de l'Uruguay, mais également celle de l'ONU. Néanmoins, le Gouvernement uruguayen est résolu à mener l'enquête jusqu'au bout et à prendre les mesures adéquates dans le cadre d'une exécution impartiale de la justice et des garanties de procédure régulière. C'est notre engagement vis-à-vis du peuple et du Gouvernement haïtiens, du système des Nations Unies et de notre propre peuple.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne.

M. Serrano : Dans un esprit de brièveté, permettez-moi de prononcer une version abrégée du discours de l'Union européenne, la version officielle étant celle qui est en train d'être distribuée en salle.

La Croatie et le Monténégro, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que la République de Moldova et la Géorgie, se rallient à la présente déclaration.

Permettez-moi tout d'abord de saluer la présence parmi nous du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández Amunategui, et de lui souhaiter les plus grands succès dans l'exercice de ses fonctions. De même, je tiens à rendre hommage à son prédécesseur, M. Edmond Mulet, pour ses services rendus au cours d'une période extraordinairement chargée.

Depuis notre dernier débat dans cette salle (S/PV.6510), nous nous réjouissons que le pays ait connu pour la première fois de son histoire, la passation pacifique des pouvoirs d'un président démocratiquement élu à un autre, issu de l'opposition. Cependant, il est regrettable que plusieurs mois après l'élection du Président Martelly, les négociations politiques n'aient pas pu aboutir à la nomination effective d'un nouveau Premier Ministre et à la formation d'un nouveau Gouvernement. La stabilité politique et l'action déterminée d'un Cabinet compétent sont des conditions indispensables pour donner une impulsion nouvelle aux efforts de reconstruction du pays. Nous encourageons toutes les parties à accélérer les consultations et à œuvrer pour la mise en place d'un Cabinet ministériel qui serait à la hauteur des défis à relever.

En matière de sécurité, même si dans l'ensemble, la situation est restée calme au cours des derniers mois, elle pourrait connaître une détérioration en raison des tensions politiques et des frustrations des populations. En effet, bien que la Police nationale ait progressivement amélioré son efficacité, elle ne semble pas encore en mesure d'assurer pleinement la sécurité intérieure du pays. Le transfert approprié d'expertise, le renforcement des institutions censées faire appliquer et respecter l'état de droit, ainsi que de celles en charge de veiller à une meilleure protection des groupes vulnérables, constituent à nos yeux des priorités auxquelles il faut s'atteler immédiatement avec l'appui indispensable de la MINUSTAH.

La MINUSTAH garde un rôle majeur à jouer et l'Union européenne accueille très favorablement les recommandations du Secrétaire général visant à la prolongation du mandat de la force. L'Union européenne prend également note des recommandations du Secrétaire général en matière de retrait partiel du personnel.

Enfin, l'Union européenne déplore les actes présumés d'abus sexuels récemment formulés à l'encontre de certains membres de la MINUSTAH. Elle appelle les Nations Unies à faire part des résultats de leur enquête en la matière le plus rapidement possible. Je prends bien note à ce sujet de la déclaration que vient de faire le Représentant permanent de l'Uruguay.

L'Union européenne reste fermement engagée à accompagner Haïti dans le processus de reconstruction et de développement à long terme. L'engagement financier pris par l'Union européenne lors de la conférence internationale qui s'est tenue l'année passée en témoigne parfaitement.

Afin de mieux répondre aux différentes priorités identifiées, nous avons réévalué notre programmation pour la période 2011-2013, conjointement avec nos États membres et en étroite liaison avec les autorités haïtiennes. Les infrastructures, la gouvernance et la décentralisation, la santé et l'éducation, la sécurité alimentaire et le développement rural demeurent nos domaines d'action primordiaux. De même, nous continuons à fournir de l'appui budgétaire afin de permettre la sécurisation des dépenses prioritaires. En outre, l'Union européenne continuera d'apporter une aide humanitaire substantielle en 2012. Il est également important que les projets de reconstruction et de développement soient en mesure d'accroître la résilience de la population haïtienne et des infrastructures publiques face aux menaces des catastrophes naturelles.

Finalement, nous voudrions souligner notre soutien au principe du transfert progressif du rôle de coordination de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti vers le Gouvernement haïtien, transfert qui doit aller de pair avec un renforcement des capacités nationales. Dans cette optique, nous appuyons l'extension du mandat de la Commission et toute initiative visant à rendre son fonctionnement plus efficace.

En conclusion, notre rôle, en tant que communauté internationale, est d'accompagner le pays à se reconstruire en mieux. L'Union européenne a démontré qu'elle était capable de traduire ses promesses en réalité tangible, en travaillant étroitement avec les autorités nationales et la famille des Nations Unies en Haïti.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.